PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

22 January 1992 **Doc. 6543**

PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee[1]

(18 September 1991–3 February 1992)[2]

(Rapporteur: Mr BJÖRCK, Sweden, Conservative)

I. *Introduction*

1. The Assembly held the second part of its 43rd Ordinary Session from 18 to 25 September 1991. During this part-session the Bureau met in Strasbourg on 25 September and 25 November 1991. It then met in Paris on 14 January 1992.

2. The Standing Committee met in Strasbourg on 25 November 1991.

II. *Preparation of the third part of the 43rd Ordinary Session*

a. *Agenda and order of business*

3. On 26 November 1991, the Standing Committee, on the Bureau's proposal, adopted the agenda and drew up the draft order of business for the third part of the Assembly's 43rd Ordinary Session (3-7 February 1992). The draft order of business was updated at the Bureau's meeting on 14 January 1992.

b. *Organisation of debates*

4. All the debates will be organised in accordance with Rule 34 of the Rules of Procedure, with the same arrangements as for the second part of the Assembly's 43rd Ordinary Session (18-25 September 1991), namely: specified length for each debate; closure of the discussion at the agreed time, whether or not the list of speakers has been exhausted; and authorisation for members who are down to speak and are present, but are unable to speak, to submit their speeches in writing for publication in the official report. Unless otherwise agreed by the Bureau of the Assembly, amendments must be tabled

1. See the previous progress report, Doc. 6483.

2. The decisions to be taken at the Bureau meeting on 3 February 1992 will be published as an addendum to the present document.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

22 janvier 1992 **Doc. 6543**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente[1]

(18 septembre 1991–3 février 1992)[2]

(Rapporteur: M. BJÖRCK, Suède, conservateur)

I. *Introduction*

1. L'Assemblée a tenu la deuxième partie de sa 43e Session ordinaire du 18 au 25 septembre 1991. Au cours de cette partie de session, le Bureau s'est réuni le 25 septembre 1991 et le 25 novembre 1991 à Strasbourg. Le Bureau s'est ensuite réuni le 14 janvier 1992 à Paris.

2. La Commission Permanente s'est réunie le 25 novembre 1991 à Strasbourg.

II. *Préparation de la troisième partie de la 43e Session ordinaire*

a. *Ordre du jour et calendrier*

3. Le 26 novembre 1991, la Commission Permanente a, sur proposition du Bureau, adopté l'ordre du jour et établi le projet de calendrier de la troisième partie de la 43e Session ordinaire de l'Assemblée (3-7 février 1992). Ce projet de calendrier a été mis à jour à la réunion du Bureau tenue le 14 janvier 1992.

b. *Organisation des débats*

4. Tous les débats seront organisés conformément à l'article 34 du Règlement, selon les mêmes modalités qu'au cours de la deuxième partie de la 43e Session ordinaire de l'Assemblée (18-25 septembre 1991): fixation d'une durée déterminée pour chaque débat, clôture de la discussion à l'heure convenue — que la liste des orateurs soit épuisée ou non — les membres inscrits et présents qui n'ont pu prendre la parole étant autorisés à déposer leurs interventions par écrit pour publication au compte rendu. Sauf dérogation accordée par le Bureau de l'Assemblée, les amendements doivent être déposés vingt-quatre

1. Voir le précédent rapport d'activité (Doc. 6483).

2. Les décisions prises à la réunion du Bureau le 3 février 1992 font l'objet de l'addendum III au présent document.

twenty-four hours before the start of the debate concerned, except for the first two days of the session.

III. *Ratification of credentials*

5. On 25 November 1991, the Standing Committee, acting on behalf of the Assembly, adopted a supplementary report on the examination of credentials concerning the delegations of Germany, Luxembourg, Sweden and Ireland (Appendix I).

IV. *Changes in committee memberships*

6. On 25 November 1991, the Standing Committee also approved some changes in the membership of committees in respect of Luxembourg, Sweden and Ireland (Appendix II).

V. *Application of Resolution 934 (1989) on review of arrangements under the Rules of Procedure concerning sub-committees*

7. On 25 November 1991 the Standing Committee confirmed the Committee on Rules of Procedure's decision concerning Rule 46, paragraph 5, whereby any alternate member of a sub-committee must belong to the same national delegation as the regular member he is required to replace.

8. It also approved the proposal that the words "a third of the regular membership of the full Committee" in the first sentence of Rule 46, paragraph 5 be interpreted as follows: "If it is impossible to divide the number of members of a committee by three, the third of the regular membership shall be calculated on the basis of the next higher multiple of three."

VI. *Presidency of the Assembly*

9. On 25 November 1991, the President of the Assembly, Mr Anders Björck, resigned following his appointment as Minister of Defence of Sweden. The Bureau unanimously appointed Sir Geoffrey Finsberg acting President of the Assembly with effect from 27 November 1991. The Assembly will elect its President at the opening of the next part-session for the remainder of Mr Björk's term of office, that is up to the beginning of the Assembly's 44th Session on 4 May 1992.

VII. *Joint Committee*

10. The enlarged Joint Committee/Colloquy met in Strasbourg on 26 November 1991. Its discussions related to the Soviet Union, the situation in Yugoslavia, co-operation between the Parlia-

heures avant l'ouverture du débat, à l'exception des deux premiers jours de la session.

III. *Validation de pouvoirs*

5. Le 25 novembre 1991, la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, a adopté le rapport complémentaire sur la vérification des pouvoirs concernant les délégations de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Suède et de l'Irlande (annexe I).

IV. *Modifications dans la composition des commissions*

6. Le 25 novembre 1991, la Commission Permanente a également approuvé des modifications dans la composition des commissions au titre du Luxembourg, de la Suède et de l'Irlande (annexe II).

V. *Application de la Résolution 934 (1989) portant révision des dispositions réglementaires relatives aux sous-commissions*

7. Le 25 novembre 1991, la Commission Permanente a confirmé la décision de la commission du Règlement au sujet de l'article 46, paragraphe 5, selon lequel tout Suppléant désigné au sein d'une sous-commission doit appartenir à la même délégation nationale que le membre titulaire qu'il est amené à remplacer.

8. Elle a également approuvé l'interprétation donnée aux mots «le nombre des membres d'une sous-commission ne doit pas dépasser le tiers du nombre de sièges de titulaires de la commission dont elle émane», à la première phrase de l'article 46.5 du Règlement: «s'il est impossible de diviser par trois le nombre de membres d'une commission, le tiers du nombre de sièges de titulaires sera calculé sur la base du multiple supérieur suivant de trois».

VI. *Présidence de l'Assemblée*

9. Le 25 novembre 1991, le Président de l'Assemblée, M. Anders Björck, a donné sa démission du fait de sa nomination comme ministre de la Défense de la Suède. Le Bureau, à l'unanimité, a nommé Sir Geoffrey Finsberg Président en exercice de l'Assemblée, à compter du 27 novembre 1991. L'Assemblée élira son président à l'ouverture de la prochaine partie de session pour le restant du mandat de M. Björck, c'est-à-dire jusqu'à l'ouverture de la 44e Session de l'Assemblée, le 4 mai 1992.

VII. *Comité Mixte*

10. Le Comité Mixte élargi/Colloque s'est réuni le 26 novembre 1991 à Strasbourg. Lors de cette réunion, la discussion a porté sur l'Union Soviétique, la situation en Yougoslavie, la coopé-

mentary Assembly and the countries of central and eastern Europe, and budgetary policy.

VIII. *Relations with European non-member countries*

a. *Poland*

11. At its meeting on 25 November 1991 the Bureau noted that the President had requested the Chairman of the Committee of Ministers to give effect to paragraph 8. i of Opinion 154 (1990), where the Assembly recommended that the Committee of Ministers "invite the Republic of Poland to become a member of the Council of Europe immediately on being informed by the President of the Assembly that the Bureau of the Assembly is satisfied that free general elections have been held and that all the conditions under the Statute are fulfilled".

b. *Yugoslavia*

12. At its meeting on 25 November 1991, the Bureau decided to suspend the special guest status granted to the Federal Assembly of Yugoslavia.

c. *Baltic states*

13. At its meeting on 25 September 1991, the Bureau decided to forward the Committee of Ministers' request for an opinion on the accession of Estonia, Latvia and Lithuania to the Council of Europe to the Assembly's Political Affairs Committee, Committee on European Non-Member Countries and Committee on Legal Affairs and Human Rights for the purpose of preparing the Assembly's opinion.

d. *Meetings with parliamentary delegations*

14. At its meeting of 14 January 1992, the Bureau authorised the Committee on Relations with European Non-Member Countries to proceed with exchanges of views during the February 1992 part-session with delegations from Moldova and the Ukraine, in addition to those already planned with delegations from Armenia, Belarus, Georgia and Russia.

IX. *Special guest status*

a. *Albania*

15. On 25 November 1991, the Bureau unanimously decided to grant special guest status to the People's Assembly of Albania.

b. *Russia*

16. On 14 January 1992, the Bureau granted special guest status to the Parliament of the Russ-

ration entre l'Assemblée parlementaire et les pays d'Europe centrale et orientale et la politique budgétaire.

VIII. *Relations avec les pays européens non membres*

a. *Pologne*

11. A sa réunion du 25 novembre 1991, le Bureau a pris note que le Président a demandé au Président du Comité des Ministres de mettre en œuvre le paragraphe 8.i de l'Avis n° 154 (1990) stipulant que «l'Assemblée recommande par conséquent au Comité des Ministres d'inviter la République de Pologne à devenir membre du Conseil de l'Europe immédiatement après avoir été informée par le Président de l'Assemblée que le Bureau de l'Assemblée est satisfait de la tenue d'élections législatives libres et que toutes les conditions exigées par le Statut sont remplies».

b. *Yougoslavie*

12. A sa réunion du 25 novembre 1991, le Bureau a décidé de suspendre le statut d'invité spécial dont bénéficiait l'Assemblée fédérale de Yougoslavie.

c. *Etats baltes*

13. A sa réunion du 25 Septembre 1991, le Bureau a décidé de transmettre la demande d'avis du Comité des Ministres sur l'adhésion de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie au Conseil de l'Europe à la commission des questions politiques, et pour avis à la commission des relations avec les pays européens non membres et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, en vue de la préparation de l'avis de l'Assemblée.

d. *Rencontres avec des délégations parlementaires*

14. Le Bureau, à sa réunion du 14 janvier 1992, a autorisé la commission des relations avec les pays européens non membres à avoir des échanges de vues au cours de la partie de session de février 1992 avec des délégations de Moldavie et d'Ukraine, outre ceux déjà prévus avec des délégations d'Arménie, de Bélarus, de Georgie et de Russie.

IX. *Statut d'invité spécial*

a. *Albanie*

15. Le 25 novembre 1991, le Bureau a décidé, à l'unanimité, d'accorder le statut d'invité spécial à l'Assemblée populaire d'Albanie

b. *Russie*

16. Le 14 janvier 1992, le Bureau a attribué le statut d'invité spécial au Parlement de la Fédé-

sian Federation in place of the Supreme Soviet of the former Soviet Union and asked the competent committees to speed up examination of requests for this status by parliaments of other republics who had asked for it.

X. *Candidates for membership of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment*

17. The Bureau drew up a list of candidates for membership of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment in respect of Greece on 25 September 1991 and in respect of Belgium on 25 November 1991.

XI. *Cyprus*

18. On 25 November 1991, the Bureau decided to terminate the terms of reference of the Assembly's Contact Group on Cyprus.

XII. *Petition to the Assembly*

19. On 25 November 1991, the Bureau declared admissible the petition addressed to the Assembly by the Free Legal Advice Centres, and forwarded it to the Committee on Legal Affairs and Human Rights.

XIII. *CSCE*

a. Ad hoc *Committee on the CSCE*

20. On 25 November 1991, the Bureau decided to set up an *Ad hoc* Committee on the CSCE, whose membership will be determined later. This *ad hoc* committee will replace the subcommittees set up by several committees.

b. *Parliamentary Assembly of the CSCE*

21. The Bureau was informed of the results of the heads of delegations' meeting, held in Madrid on 13 January 1992, and the Assembly will decide later what assistance to give to the CSCE Assembly.

XIV. *OECD*

22. On 25 November 1991, the Standing Committee adopted a draft set of rules governing the Assembly's enlarged debates on the activities of OECD.

XV. *Interparliamentary Union*

23. On 25 September 1991, the Bureau appointed Mr Holtz to represent the Assembly at the IPU's 86th Conference and the Interparlia-

ration de Russie à la place du Soviet Suprême de l'ancienne Union Soviétique et a demandé aux commissions compétentes d'accélérer l'examen des demandes de ce statut des parlements des autres républiques qui l'ont demandé.

X. *Candidats pour le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants*

17. Le 25 septembre 1991, le Bureau a dressé les listes des candidats pour le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants au titre de la Grèce, et le 25 novembre 1991 au titre de la Belgique.

XI. *Chypre*

18. Le 25 novembre 1991, le Bureau a décidé de mettre fin au mandat du groupe de contact «Chypre» de l'Assemblée.

XII. *Pétition à l'Assemblée*

19. Le 25 novembre 1991, le Bureau a déclaré recevable la requête adressée par les *Free Legal Advice Centres* à l'Assemblée parlementaire et l'a transmise à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

XIII. *CSCE*

a. *Commission* ad hoc *de la CSCE*

20. Le 25 novembre 1991, le Bureau a décidé de créer une commission *ad hoc* de la CSCE dont il déterminera ultérieurement la composition. Cette commission *ad hoc* remplacera les sous-commissions créées par plusieurs commissions.

b. *Assemblée parlementaire de la CSCE*

21. Le Bureau a été informé des résultats de la réunion des chefs de délégation qui a eu lieu le 13 janvier 1992 à Madrid et l'Assemblée sera appelée à se prononcer ultérieurement sur l'assistance qu'elle apportera à l'Assemblée de la CSCE.

XIV. *OCDE*

22. Le 25 novembre 1991, la Commission Permanente a adopté un projet de règlement applicable aux débats élargis de l'Assemblée parlementaire sur les activités de l'OCDE.

XV. *Union interparlementaire*

23. Le 25 septembre 1991, le Bureau a désigné M. Holtz pour représenter l'Assemblée parlementaire à la 86e Conférence de l'UIP et à la

mentary Council's 49th Session in Santiago, Chile, from 7 to 12 October 1991.

XVI. *Political groups' allocation*

24. On 25 September 1991, the Bureau approved the document submitted by the Committee on the Budget and the Intergovernmental Work Programme concerning the final apportionment of the political groups' allocation for 1991.

XVII. *Meetings elsewhere than in Strasbourg or Paris*

25. On 25 September 1991 the Bureau authorised the following meetings:

— Social, Health and Family Affairs Committee, in Prague, from 11 to 14 November 1991;

— Sub-Committee on the European Social Charter of the Social, Health and Family Affairs Committee, in Turin, on 21 and 22 October 1992;

— *Ad-hoc* Sub-Committee of the Social, Health and Family Affairs Committee, in Lucerne, from 15 to 17 October 1991;

— Sub-Committee on Migration (of the Committee on Migration, Refugees and Demography), in The Hague, from 25 to 27 November 1991;

— Sub-Committee "North-South: Europe's role" (of the Committee on Economic Affairs and Development), in Lisbon, on 29 November 1991;

— Sub-Committee on the Media (of the Committee on Culture and Education), in Nicosia, on 9 and 10 October 1991;

— *Ad-hoc* Sub-Committee on Albania (of the Committee on Relations with European Non- Member Countries), in Albania from 4 to 7 November 1991;

— Committee on Agriculture, in Szeged (Hungary) and Arad (Romania), on 11 and 12 December 1991;

— Sub-Committee on the CSCE (of the Committee on Relations with European Non-Member Countries and the Political Affairs Committee), in Oslo, on 11 and 12 November 1991;

— Sub-Committee on Regional Planning (of the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities), in Ankara, from 4 to 7 November 1991;

— Political Affairs Committee, in Tenerife, from 12 to 14 December 1991.

26. On 25 November 1991, the Bureau authorised the following meetings:

49e Session du Conseil interparlementaire à Santiago du Chili du 7 au 12 octobre 1991.

XVI. *Allocation aux groupes politiques*

24. Le 25 septembre 1991, le Bureau a approuvé le document présenté par la commission du budget et du programme de travail intergouvernemental relatif à la répartition définitive de l'allocation aux groupes politiques pour 1991.

XVII. *Réunions ailleurs qu'à Strasbourg ou Paris*

25. Le 25 septembre 1991, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

— la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, à Prague, du 11 au 14 novembre 1991;

— la sous-commission de la Charte sociale européenne de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, à Turin, les 21 et 22 octobre 1991;

— la sous-commission *ad hoc* de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, à Lucerne, du 15 au 17 octobre 1991;

— la sous-commission des migrations de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, à La Haye, du 25 au 27 novembre 1991;

— la sous-commission «Nord-Sud: le rôle de l'Europe» de la commission des questions économiques et du développement, à Lisbonne, le 29 novembre 1991;

— la sous-commission *ad hoc* des médias de la commission de la culture et de l'éducation, à Nicosie, les 9 et 10 octobre 1991;

— la sous-commission *ad hoc* de l'Albanie de la commission des relations avec les pays européens non membres, en Albanie, du 4 au 7 novembre 1991;

— la commission de l'agriculture, à Szeged (Hongrie) et Arad (Roumanie), les 11 et 12 décembre 1991;

— la sous-commission de la CSCE de la commission des relations avec les pays européens non membres et de la commission des questions politiques, à Oslo, les 11 et 12 novembre 1991;

— la sous-commission de l'aménagement du territoire de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, à Ankara, du 4 au 7 novembre 1991;

— la commission des questions politiques, à Tenerife, du 12 au 14 décembre 1991.

26. Le 25 novembre 1991, le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

— Committee on Legal Affairs and Human Rights, in Sofia, from 19 to 21 December 1991;

— Sub-Committee on the Architectural and Artistic Heritage of Europe (of the Committee on Culture and Education), in Malta, on 16 and 17 January 1992;

— Committee on Rules of Procedure, in Luxembourg, on 8 and 9 January 1992;

— Committee on Parliamentary and Public Relations, in Bucharest, from 13 to 15 January 1992;

— Committee on Agriculture, in Regensdorf, on 25 and 26 February 1992.

27. On 14 January 1992, the Bureau authorised the following meeting:

— Social, Health and Family Affairs Committee, in Brussels, on 21 January 1992.

XVIII. *Texts adopted*

28. On 25 November 1991, the Standing Committee, meeting in Strasbourg, adopted the following texts on the Assembly's behalf:

— *Recommendation 1170 (1991)* on strengthening the European Convention on the Suppression of Terrorism;

— *Recommendation 1171 (1991)* on the situation of hospitals in Albania: priority needs of the Paediatric Institute of Tirana;

— *Resolution 973 (1991)* on Mr Raoul Wallenberg and Mr Vilmos Langfelder;

— *Resolution 974 (1991)* on renewable energy sources and solar hydrogen;

— *Resolution 975 (1991)* on the organisation of Assembly debates: references to committees and presentation of amendments;

— *Order No. 468 (1991)* on Mr Raoul Wallenberg and Mr Vilmos Langfelder;

— *Order No. 469 (1991)* on renewable energy sources and solar hydrogen;

— *Order No. 470 (1991)* on East Timor.

XIX. *References to committee*

29. On 25 November 1991, the Standing Committee ratified the following references as proposed by the Bureau on the same day:

— *Reference No. 1753*: motion for a recommendation on the children of Chernobyl

— la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, à Sofia, du 19 au 21 décembre 1991;

— la sous-commission du patrimoine architectural et artistique de la commission de la culture et de l'éducation, à Malte, les 16 et 17 janvier 1992;

— la commission du Règlement, à Luxembourg, les 8 et 9 janvier 1992;

— la commission des relations parlementaires et publiques, à Bucarest, du 13 au 15 janvier 1992;

— la commission de l'agriculture, à Regensdorf, les 25 et 26 février 1992.

27. Le 14 janvier 1992, le Bureau a autorisé la réunion suivante:

— la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, à Bruxelles, le 21 janvier 1992.

XVIII. *Textes adoptés*

28. Le 25 novembre 1991, la Commission Permanente, réunie à Strasbourg, agissant au nom de l'Assemblée, a adopté les textes suivants:

— *Recommandation 1170 (1991)* relative au renforcement de la Convention européenne pour la répression du terrorisme;

— *Recommandation 1171 (1991)* relative à la situation dans les hôpitaux en Albanie: besoins prioritaires de l'Institut pédiatrique de Tirana;

— *Résolution 973 (1991)* relative à M. Raoul Wallenberg et à M. Vilmos Langfelder;

— *Résolution 974 (1991)* relative aux sources d'énergie renouvelables et à l'hydrogène solaire;

— *Résolution 975 (1991)* relative à l'organisation des débats de l'Assemblée: renvois en commission et présentation d'amendements;

— *Directive n° 468 (1991)* relative à M. Raoul Wallenberg et M. Vilmos Langfelder;

— *Directive n° 469 (1991)* relative aux sources d'énergie renouvelables et à l'hydrogène solaire;

— *Directive n° 470 (1991)* relative au Timor oriental.

XIX. *Renvois en commission*

29. Le 25 novembre 1991, la Commission Permanente a ratifié les renvois suivants, proposés par le Bureau le même jour:

— *Renvoi n° 1753*: proposition de recommandation relative aux enfants de Tchernobyl

(Doc. 6505), to the Social, Health and Family Affairs Committee;

— *Reference No. 1754*: motion for a resolution on technological risks and society (Doc. 6508), to the Committee on Science and Technology;

— *Reference No. 1755*: motion for a resolution on the need for a concerted European preparation of the United Nations Conference on the Environment (Doc. 6509), to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities and, for an opinion, to the Committee on Economic Affairs and Development and the Committee on Science and Technology;

— *Reference No. 1756*: motion for a resolution on the need to upgrade European industrial competitiveness (Doc. 6511), to the Committee on Economic Affairs and Development and, for an opinion, to the Committee on Science and Technology;

— *Reference No. 1757*: motion for a recommendation on tolerance (Doc. 6515), to the Committee on Culture and Education;

— *Reference No. 1758*: motion for a recommendation on the need to increase the resources of the Council of Europe (Doc. 6517), to the Committee on the Budget and the Intergovernmental Work Programme and, for an opinion, to the Political Affairs Committee;

— *Reference No. 1759*: 1990 annual report of the European Space Agency (Doc. 6519), to the Committee on Science and Technology;

— *Reference No. 1760*: motion for a resolution on a new project for European unification (Doc. 6520), to the Political Affairs Committee;

— *Reference No. 1761*: 37th annual report (1990) of the European Conference of Ministers of Transport (ECMT) (Doc. 6523), to the Committee on Economic Affairs and Development and, for an opinion, to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities;

— *Reference No. 1762*: motion for a resolution on the situation of gypsies in Europe (Doc. 6525), to the Committee on Culture and Education and, for an opinion, to the Committee on Legal Affairs and Human Rights;

— *Reference No. 1763*: motion for a recommendation on the situation of migrant women in Europe (Doc. 6528), to the Committee on Migration, Refugees and Demography.

30. On 25 November 1991, the Bureau amended Reference No. 1740 concerning the motion for the resolution on the forthcoming CSCE conference in Moscow (Doc. 6437) by referring the motion to the Political Affairs Com-

(Doc. 6505), à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille;

— *Renvoi n° 1754*: proposition de résolution sur les risques technologiques et la société (Doc. 6508), à la commission de la science et de la technologie;

— *Renvoi n° 1755*: proposition de résolution sur la nécessité d'une concertation européenne pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Doc. 6509), à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux et, pour avis, à la commission des questions économiques et du développement, et à la commission de la science et de la technologie;

— *Renvoi n° 1756*: proposition de résolution sur la nécessité de promouvoir la compétitivité de l'industrie européenne (Doc. 6511), à la commission des questions économiques et du développement et, pour avis, à la commission de la science et de la technologie;

— *Renvoi n° 1757*: proposition de recommandation sur la tolérance (Doc. 6515), à la commission de la culture et de l'éducation;

— *Renvoi n° 1758*: proposition de recommandation sur l'urgence d'un accroissement des moyens du Conseil de l'Europe (Doc. 6517), à la commission du budget et du programme de travail intergouvernemental et, pour avis, à la commission des questions politiques;

— *Renvoi n° 1759*: rapport annuel 1990 de l'Agence spatiale européenne (ASE) (Doc. 6519), à la commission de la science et de la technologie;

— *Renvoi n° 1760*: proposition de résolution relative à un nouveau projet d'unification européenne (Doc. 6520), à la commission des questions politiques;

— *Renvoi n° 1761*: 37e rapport annuel (1990) de la Conférence européenne des ministres des Transports (CEMT) (Doc. 6523), à la commission des questions économiques et du développement et, pour avis, à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux;

— *Renvoi n° 1762*: proposition de résolution sur la situation des Tziganes en Europe (Doc. 6525), à la commission de la culture et de l'éducation et, pour avis, à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme;

— *Renvoi n° 1763*: proposition de recommandation sur la situation des femmes immigrées en Europe (Doc. 6528), à la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

30. Le 25 novembre 1991, le Bureau a modifié le Renvoi n° 1740 concernant la proposition de résolution sur la 3e Conférence de la CSCE sur la dimension humaine, à Moscou (Doc. 6437): ce texte a été renvoyé à la commission des questions

mittee for a report and to the Committee on Relations with European Non-member Countries and the Committee on Legal Affairs and Human Rights for an opinion.

31. On 25 November 1991, the Bureau, on the Political Affairs Committee's proposal, withdrew from the Assembly's register the motion for a recommendation on the situation of the Indians in Brazil (Doc. 6183), which was the subject of Reference No. 1664, and the motion for a recommendation on the establishment of pluralist democracy and the exercise of political freedoms in Cuba (Doc. 6429), the subject of Reference No. 1734.

32. On 14 January 1992, the Bureau took note of the transmission of the text of a European Parliament resolution on the need for pan-European parliamentary co-operation on the environment to the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities.

33. Subject to ratification by the Assembly, the Bureau proposed the following references:

— Motion for a recommendation on the situation of young people in the new Europe (Doc. 6540) to the Committee on Culture and Education;

— Motion for a resolution on the role of the media in situations of tension (Doc. 6541) to the Committee on Culture and Education.

— Request for an opinion from the Committee of Ministers on the accession of Romania to the Council of Europe (Doc. 6548) to the Political Affairs Committee and, for an opinion, to the Committee on Relations with Non-Member Countries and the Committee on Legal Affairs and Human Rights.

It also proposed:

— to modify Reference No. 1698 (Doc. 6295) and Reference No. 1761 (Doc. 6523) by referring the 36th and 37th annual reports of the European Conference of Ministers of Transport (ECMT) to the Committee on Science and Technology for an opinion;

— to authorise the Committee on Migration, Refugees and Demography to present an opinion on the Political Affairs Committee's report on the situation in the Middle East.

XX. *Summer meetings in Budapest*

34. On 14 January 1992, the Bureau re-examined the dates for these meetings and proposed that they be held from 28 June to 1 July 1992.

politiques pour le fond et à la commission des relations avec les pays européens non membres ainsi qu'à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour avis.

31. Le 25 novembre 1991, le Bureau a, sur proposition de la commission des questions politiques, procédé au retrait du rôle de l'Assemblée de la proposition de recommandation sur la situation des Indiens du Brésil (Doc. 6183), qui avait fait l'objet du Renvoi n° 1664, et de la proposition de recommandation sur l'établissement de la démocratie pluraliste et l'exercice des libertés politiques à Cuba (Doc. 6429), qui avait fait l'objet du Renvoi n° 1734.

32. Le 14 janvier 1992, le Bureau a pris note de la transmission du texte d'une résolution du Parlement européen sur une nécessaire coopération parlementaire paneuropéenne en matière d'environnement à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux.

33. Sous réserve de ratification par l'Assemblée, le Bureau a proposé les renvois ci-après:

— proposition de recommandation sur la situation des jeunes dans la nouvelle Europe (Doc. 6540), à la commission de la culture et de l'éducation;

— proposition de résolution sur le rôle des moyens de communication de masse dans les situations de tension (Doc. 6541), à la commission de la culture et de l'éducation;

— demande d'avis du Comité des Ministres sur l'adhésion de la Roumanie (Doc. 6548), à la commission des questions politiques et, pour avis, à la commission des relations avec les pays européens non membres et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

Le Bureau a également proposé:

— la modification du Renvoi n° 1698 (Doc. 6295) et du Renvoi n° 1761 (Doc. 6523) en renvoyant les 36e et 37e rapports annuels de la Conférence européenne des ministres des Transports (CEMT) à la commission de la science et de la technologie, pour un avis;

— l'autorisation de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie à présenter un avis au rapport de la commission des questions politiques sur la situation au Moyen-Orient.

XX. *Réunions d'été à Budapest*

34. Le Bureau a réexaminé à sa réunion du 14 janvier 1992 les dates de ses réunions et propose de les tenir du 28 juin au 1er juillet 1992.

XXI. *Replacement of the president*

35. On 14 January 1992, the Bureau approved the Committee on Rules of Procedure's proposal concerning the replacement of the occupant of the Chair, and decided to add a footnote on the interpretation of Rule 11, to the Rules of Procedure, worded as follows:

"The occupant of the Chair may at any time invite a member of the enlarged Bureau including the chairmen of political groups or, if none is available, any Representative to take the Chair for a period of not more than 20 minutes. Such temporary chairmen shall exercise the powers and shall be subject to the obligations set out in Rule 10, save that he may speak in a debate for part of which he has taken the Chair."

XXI. *Remplacement du Président*

35. Le 14 janvier 1992, le Bureau a approuvé la proposition de la commission du Règlement visant à permettre le remplacement de l'occupant du fauteuil présidentiel et a décidé d'ajouter une note interprétative à l'article 11 du Règlement, ainsi libellée:

«L'occupant du fauteuil présidentiel peut, à tout moment, inviter un membre du Bureau, élargi comprenant les présidents des groupes politiques ou, à défaut, tout Représentant, à assurer la présidence pendant une période n'excédant pas vingt minutes. Tel président temporaire dispose des pouvoirs et est soumis aux obligations de l'article 10, mais il peut prendre la parole au cours d'un débat qu'il a présidé en partie.»

APPENDIX I

Supplementary report on the examination of credentials of Representatives, Substitutes and special guests[1]

presented by the President of the Assembly

ANNEXE I

Rapport complémentaire sur la vérification de pouvoirs de Représentants, de Suppléants et d'invités spéciaux[1]

présenté par le Président de l'Assemblée

APPENDIX II

Changes in the membership of committees

Standing Committee:

— Member: Mr Hellström (in place of Mr Alemyr) (Sweden);

— Alternate: Mrs Err (in place of Mr Kollwelter) (Luxembourg).

Political Affairs Committee:

— Member: Mr Hellström (in place of Mr Alemyr) (Sweden);

— Alternates: Mrs Err (in place of Mr Kollwelter) (Luxembourg); Mrs Bohlin (in place of Mrs Ugglas) (Sweden).

Committee on Economic Affairs and Development:

— Member: Mrs Bohlin (in place of Mrs af Ugglas) (Sweden).

Social Health and Family Affairs Committee:

— Member: Mr Ferris (in place of Mr Taylor) (Ireland).

1. See Doc. 6417 and addendum, Doc. 6461 and addendum (first part of the 43rd Session) and Doc. 6498 and addenda I and II (second part of the 43rd Session).

ANNEXE II

Modification dans la composition de commissions

Commission Permanente:

— Titulaire: M. Hellström (à la place de M. Alemyr) (Suède);

— Remplaçante: M[me] Err (à la place de M. Kollwetter) (Luxembourg).

Commission des questions politiques:

— Titulaire: M. Hellström (à la place de M. Alemyr) (Suède);

— Remplaçantes: M[me] Err (à la place de M. Kollwelter) (Luxembourg); M[me] Bohlin (à la place de M[me] af Ugglas) (Suède).

Commission des questions économiques et du développement:

— Titulaire: M[me] Bohlin (à la place de M[me] af Ugglas) (Suède).

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille:

— Titulaire: M. Ferris (à la place de M. Taylor) (Irlande).

1. Voir Doc. 6417 et addendum, Doc. 6461 et addendum (première partie de la 43[e] Session), Doc. 6498 et addenda I et II (deuxième partie de la 43[e] Session).

Committee on Legal Affairs and Human Rights:

— Alternates: Mr Ferris (in place of Mr Taylor (Ireland); Mrs Bohlin (in place of Mrs af Ugglas (Sweden).

Committee on Culture and Education:

— Member: Mrs Err (in place of Mr Kollwelter) (Luxembourg);

— Alternate: Mr Ferris (in place of Mr Taylor) (Ireland).

Committee on Environment, Regional Planning and Local Authorities:

— Member: Mr Hellström (in place of Mr Alemyr) (Sweden);

— Alternate: Mrs Err (in place of Mr Kollwelter) (Luxembourg).

Committee on Rules of Procedure:

— Alternates: Mr Ferris (in place of Mr Taylor) (Ireland); Mrs Bohlin (in place of Mrs af Ugglas) (Sweden).

Committee on Agriculture:

— Alternate: Mrs Bohlin (in place of Mrs af Ugglas) (Sweden).

Committee on the Budget and the Intergovernmental Work Programme:

— Member: Mrs Err (in place of Mr Kollwelter) (Luxembourg).

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme:

— Remplaçants: M. Ferris (à la place de M. Taylor) (Irlande); M^me^ Bohlin (à la place de M^me^ af Ugglas) (Suède).

Commission de la culture et de l'éducation:

— Titulaire: M^me^ Err (à la place de M. Kollwelter) (Luxembourg);

— Remplaçant: M. Ferris (à la place de M. Taylor) (Irlande).

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux:

— Titulaire: M. Hellström (à la place de M. Alemyr) (Suède);

— Remplaçante: M^me^ Err (à la place de M. Kollwelter) (Luxembourg).

Commission du Règlement:

— Remplaçants: M. Ferris (à la place de M. Taylor) (Irlande); M^me^ Bohlin (à la place de M^me^ af Ugglas) (Suède).

Commission de l'agriculture:

— Remplaçante: M^me^ Bohlin (à la place de M^me^ af Ugglas) (Suède).

Commission du budget et du programme de travail intergouvernemental:

— Titulaire: M^me^ Err (à la place de M. Kollwelter) (Luxembourg).

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

14 January 1992 **Doc. 6543**
Addendum I

ADDENDUM I TO THE PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee

Information report on the elections in Bulgaria (13 October 1991)

(Rapporteur: Mr SOARES COSTA, Portugal, Social Democrat)

Summary

1. In accordance with established practice, the Assembly Bureau set up an *ad hoc* committee to follow these elections on the basis of proposals from the political groups (composition appended). The *ad hoc* committee held preparatory meetings in Strasbourg on 20 and 21 September and then met in Bulgaria from 9 to 14 October under the chairmanship of Mr de Puig. It was briefed by ambassadors from Council of Europe member states, held formal consultations with representatives of the main political forces, established contacts with other observer delegations and discussed the elections with the Central Election Commission, with the Minister for Internal Affairs and with several regional and local commissions before observing the election process itself directly on 13 October (programme appended). A communiqué was agreed upon and issued in Sofia on the morning of 14 October (also appended). The main conclusion reached was that the elections had been free if not altogether fair. The resulting report has been agreed on the basis of subsequent consultation between members.

Background

2. Since the report on the preceding elections of June 1990 (see Doc. 6279) many changes of significance should be noted on the Bulgarian political stage. In August 1990, the newly elected Grand National Assembly elected the Union of Democratic Forces (UDF) leader Zhelyu Zhelev president following the resignation of Bulgarian Socialist Party (BSP) President Mladenov. At the end of November the government headed by BSP Prime Minister Lukanov collapsed and a coalition was set up under the independent Dimitar Popov.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

14 janvier 1992 **Doc. 6543**
Addendum I

ADDENDUM I AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente

Rapport d'information sur les élections en Bulgarie (13 octobre 1991)

(Rapporteur: M. SOARES COSTA, Portugal, social-démocrate)

Sommaire

1. Conformément à l'usage consacré, le Bureau de l'Assemblée a chargé une commission *ad hoc* créée à cette fin de suivre ces élections, compte tenu des propositions des groupes politiques (dont la composition figure en annexe). Des réunions préparatoires de cette commission ont eu lieu à Strasbourg les 20 et 21 septembre, puis en Bulgarie du 9 au 14 octobre, sous la présidence de M. de Puig. La commission a entendu des exposés faits par les ambassadeurs d'Etats membres du Conseil de l'Europe, a consulté officiellement des représentants des principaux mouvements politiques, a établi des relations avec d'autres délégations d'observateurs et a débattu des élections avec la Commission électorale centrale, le ministre de l'Intérieur et plusieurs commissions régionales ou locales avant de passer, le 13 octobre, à l'observation directe du déroulement des opérations électorales (programme figurant en annexe). Un communiqué (également joint) a été publié d'un commun accord dans la matinée du 14 octobre à Sofia. La conclusion principale à laquelle la commission est parvenue est que les élections, sans être tout à fait honnêtes, ont été libres. Son rapport a été rédigé de concert avec ses membres.

Historique

2. Depuis la publication du rapport sur les élections tenues en juin 1990 (voir Doc. 6279), bien des changements importants sont survenus, il convient de le noter, sur la scène politique bulgare. Au mois d'août 1990, la Grande Assemblée nationale nouvellement élue a porté à sa présidence, à la suite de la démission de M. Mladenov, président du parti socialiste bulgare (PSB), le dirigeant de l'Union des forces démocratiques (UFD), M. Jeliu Jelev. A la fin du mois de novembre, après la chute du gouvernement dirigé

The following months represent a period of intense parliamentary manoeuvres, including a proposed referendum on the return of the monarchy, and resulted in a split of the opposition coalitions (UDF and Agrarian). Considerable controversy also surrounded the drafting of constitutional legislation and its interpretation. On 12 July the Grand National Assembly adopted the Constitution and on 22 August the new Election Law for national and municipal assemblies and mayors. On 25 August the Central Election Commission (CEC) was appointed, under BSP Chairman Danailov; however, before the elections he moved to the Constitutional Court and his place was taken by Mrs Djelepova (also BSP).

Lead up to the elections

3. On the eve of the elections of 13 October 1991 the main questions being asked related directly to the election procedure itself. On the political level the issues were not a matter of significantly different platforms for the solution of the country's social and economic difficulties but rather in the order of whether the UDF split would be in its electoral favour, what minority parties would pass the 4% threshold to be represented in the National Assembly, what coalitions might be formed and how long before new elections were called.The key issue was in fact whether the BSP would emerge with a controlling force in the new parliament. Hence the attention paid to the practical aspects of the elections: whether the new proportional voting system would favour the BSP's rural vote against the towns, whether the administrative infrastructure (the same as under the communist régime) and in particular the electoral commissions would play fairly with the new rules, but most of all whether the complexity of the electoral choice might favour the main established parties.

4. Some forty options were to be put to the Bulgarian electorate and small wonder that there should be competition for the more easily recognisable ballot papers, in particular for those of a solid colour (red, blue, orange and green). Priority was accorded by the CEC to current parliamentary parties and to others on a first come first served basis. While the BSP had no problem in retaining its "red" identity, the opposition wasted much effort in competing for variants of a "blue" ballot paper which was finally allocated to the UDF-Movement (thereby excluding UDF-Centre and UDF-Liberal from being associated with the plain blue ticket). The identification of most of the alternative parties or coalitions therefore depended on a complicated code of coloured

par le Premier ministre Loukanov, du PSB, un gouvernement de coalition a été constitué sous la présidence de M. Dimitar Popov, indépendant. Les mois suivants ont été marqués par de grandes manœuvres parlementaires et notamment par une proposition de référendum sur le retour de la monarchie, qui se sont traduites par une scission au sein de l'opposition formée par l'UFD et le parti agrarien. La rédaction de la loi constitutionnelle et son interprétation ont également suscité une vive controverse. La Grande Assemblée nationale a adopté le 12 juillet la Constitution et, le 22 août, la nouvelle loi sur l'élection des assemblées nationales et municipales et des maires. Le 25 août, la Commission électorale centrale (CEC), présidée par M. Danailov, du PSB, a été désignée, mais son président, appelé avant les élections à siéger à la Cour constitutionnelle, a été remplacé par M^me^ Djelepova (également membre du PSB).

Cheminement jusqu'aux élections

3. A la veille des élections du 13 octobre 1991, les principales questions qui se posaient avaient directement trait au scrutin. Au niveau politique, il s'agissait moins de savoir comment des programmes aussi différents pourraient permettre de surmonter les difficultés sociales et économiques du pays, que de savoir si la scission de l'UFD jouerait en sa faveur lors des élections, quels partis de la minorité parviendraient à franchir le seuil des 4 % pour être représentés à l'Assemblée nationale, quelles coalitions pourraient se former et à quel moment avant de nouvelles élections. L'essentiel était en fait de savoir si le PSB serait en mesure de l'emporter dans le nouveau parlement. Il fallait donc s'intéresser de près aux aspects pratiques des élections: le nouveau scrutin proportionnel allait-il avantager dans le cas de ce parti le vote rural par rapport à celui des villes? L'infrastructure administrative (celle du régime communiste restée en place) et, en particulier, les commissions électorales allaient-elles jouer loyalement le jeu conformément aux nouvelles règles? Surtout, la complexité même du choix électoral allait-elle favoriser les principaux partis les plus solidement assis?

4. Une quarantaine d'options étaient offertes à l'électorat bulgare. Aussi n'est-il guère surprenant que les partis se soient affrontés pour s'assurer les bulletins de vote les plus facilement reconnaissables, en particulier ceux d'une seule couleur (rouge, bleu, orange ou vert). La Commission électorale centrale a accordé la priorité aux partis siégeant au parlement, les autres étant servis dans leur ordre d'arrivée. Alors que le PSB n'a éprouvé aucune difficulté à affirmer son identité «rouge», l'opposition s'est dépensée vainement pour obtenir un bulletin de vote bleu de diverses nuances, qui a été adjugé en fin de compte à l'UFD-Mouvement (l'UFD-Centre et l'UFD-Libéral ne pouvant ainsi se prévaloir du bulletin bleu uni). C'est ainsi que la plupart des

stripes on a "white" ballot paper. One eve of election scare, which greatly agitated UDF-Centre coalition BSDP Party Chairman Peter Dertliev, was the anonymous circulation of a claim that the opposition had re-united under the blue ballot label.

5. To add to the potential confusion, elections to the National Assembly were being held at the same time as those for municipal councillors, municipal mayors and community mayors. Though there was a clear separation in the polling stations between national and other elections, there was much concern over the time the act of voting might take.

6. Other pre-election nightmares were the registration of those eligible to vote, the time limit for voting and the procedure for counting and releasing results. In all cases the Bulgarian authorities set out to be as generous as possible. Registration was based on declared residence (even if this meant multiple registration of those who had moved); the military were allowed to register in the civilian section nearest to their unit; Bulgarian citizens residing permanently or temporarily abroad had also the possibility of registering and voting in Bulgaria where they chose (Electoral Law Article 11). The time limit for voting was fixed at 7 p.m. but was to be extended for "as long as there are voters outside the polling station" (Article 65.1). Voting returns (protocols or tallies) were to be made in triplicate for the local, regional and national electoral commissions and would be checked before official results would be given — a process that would take several days. Inevitably suspicion was cast on each of these issues in advance of the elections.

7. The election campaign was generally recognised as benefitting, as far as the written press was concerned, those parties represented in the outgoing parliament and those with better funding or their own newspapers. However, the electronic media seemed fair, possibly even to the advantage of the opposition parties. For those with strong electoral nerves, Bulgarian television featured five-minute presentations by all the campaigning parties or coalitions on the evening of Friday 11 October. Not all campaigning or political rallies (which were largely confined to Sofia) seem to have been restricted to the official language (Electoral Law Article 54.2). More serious were allegations of outside backing; but if the Movement for Rights and Freedoms (MRF) benefited from political and logistic support from Turkey, the United States of America and the

autres partis ou coalitions s'en sont remis, pour imposer leur identité, à un assemblage compliqué de bandes de couleurs disposées sur un bulletin de vote blanc. La diffusion d'un tract anonyme prétendant que l'opposition s'était réunifiée sous l'enseigne du bulletin de vote bleu a inspiré une grande frayeur et M. Peter Dertliev, président du PSB faisant partie de la coalition de l'UFD-Centre, a été tout remué.

5. Pour ajouter à la confusion, les élections à l'Assemblée nationale ont eu lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux et des maires des villes et des villages. Certes, les isoloirs pour les élections nationales et les autres étaient nettement séparés dans les bureaux de vote, mais le temps qu'a pris le dépôt des bulletins de vote ne laissait pas d'inspirer de grands soucis.

6. Les inscriptions sur les listes électorales, le délai pour procéder au scrutin, les règles applicables au dépouillement des votes et à la publication des résultats étaient autant d'éléments préélectoraux cauchemardesques. En tout état de cause, les autorités bulgares voulaient se montrer aussi généreuses que possible. L'inscription sur les listes électorales était fonction de la résidence déclarée (si bien que les électeurs ayant déménagé pouvaient être inscrits plusieurs fois); les militaires étaient autorisés à s'inscrire dans la circonscription civile la plus proche de leur unité; les citoyens bulgares résidant en permanence ou temporairement à l'étranger avaient la possibilité de s'inscrire et de voter où ils voulaient en Bulgarie (loi électorale, article 11). La fermeture des bureaux de vote était fixée à 19 heures, mais ils devaient rester ouverts tant que des électeurs attendraient à l'extérieur (article 65.1). Les relevés des bulletins déposés dans les urnes devaient être établis en trois exemplaires, destinés aux commissions électorales locales, régionales et nationale, et devaient être contrôlés avant la publication des résultats officiels, ce qui devait prendre plusieurs jours. Chacune de ces opérations ne pouvait manquer d'éveiller la défiance avant même les élections.

7. L'on s'est accordé à reconnaître en général que la campagne électorale profiterait le plus, pour ce qui était de la presse écrite, aux partis représentés au parlement sortant et à ceux qui disposaient de fonds considérables ou de leurs propres journaux. Les médias électroniques, quant à eux, paraissaient faire preuve d'impartialité, au point peut-être d'avantager les partis de l'opposition. La télévision bulgare présenta dans la soirée du vendredi 11 octobre, à l'intention des auditeurs ayant les nerfs électoraux solides, des clips de cinq minutes de tous les partis ou coalitions prenant part à la campagne électorale. Il ne semble pas que l'on s'en soit tenu à la phraséologie officielle (loi électorale, article 54.2) dans tous les rassemblements politiques. Chose plus grave, d'aucuns ont prétendu que des appuis étaient venus de l'extérieur, mais si le MDL a bénéficié

United Kingdom, the same was true for blatant outside support for the UDF-Movement, the UDF-Centre and UDF-Liberal coalitions.

8. Perhaps the sole political issue to command attention before the election was that of recognition of the MRF. This party claims to represent all minorities in Bulgaria but is widely identified with the Turkish minority. The formation of parties on ethnic or religious grounds has been consistently banned by Bulgarian legislation (Political Parties Act 1990, Constitution 1991 and Electoral Law 1991). The BSP made this an election issue and BSP parliamentarians have challenged recognition of the MRF. Other parties have been rather equivocal on the question. The CEC, even though essentially BSP-led, accepted the MRF and the same position has been taken by the Supreme Court on the grounds that the MRF had already been registered for the 1990 elections. On the national level the question appeared still to be in abeyance on the eve of the elections, pending an appeal to the Constitutional Court.

9. There was confusion locally, in at least one observed case where a district and municipal electoral commission, supported by the local courts, refused to accept the decision of the Supreme Court to recognise MRF candidates as the deadline for registration for the local elections (13 September) had passed when the ruling was made (20 September). Appeals to the Supreme Court had still to be heard on polling day. The effect of this on the elections for the National Assembly was that MRF representatives were neither allowed onto the district and municipal electoral commission concerned nor permitted to observe the election process.

Election day 13 October

10. October 13th was a very long day. In certain agricultural areas polls opened at 5am, and in many areas they closed late in the evening or following morning, the latest being 3.30 a.m. A few cases of premature closure were observed or reported.

11. In a small number of locations there were serious disturbances to voting, all those known to us involved minority groups, but the general impression was one of incredible patience on the part of the Bulgarian people, who especially in rural areas had to queue for many hours outside polling stations. The voting procedure as expected was slow but this varied (in one station it was timed at over ten minutes even

du soutien politique et logistique de la Turquie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, les coalitions de l'UFD-Mouvement, de l'UFD-Centre et de l'UFD-Libéral ont joui de façon tout aussi flagrante de l'aide étrangère.

8. La seule question politique qui ait peut-être retenu l'attention avant les élections a été celle de la reconnaissance du Mouvement pour les droits et les libertés (MDL), qui prétendait représenter toutes les minorités de Bulgarie, mais qui passe pour être surtout le porte-parole de la minorité turque. La législation bulgare (loi de 1990 sur les partis politiques, Constitution de 1991 et loi électorale de 1991) n'a cessé d'interdire la formation de partis inspirés de motifs ethniques ou confessionnels. Le PSB en a fait un thème de sa campagne électorale et les parlementaires de ce parti se sont opposés à la reconnaissance du MDL. La position des autres partis sur cette question a été assez ambiguë. Pour sa part, la Commission électorale centrale, bien que le PSB y ait joué un rôle prééminent, a reconnu le MDL, ce qu'a également fait la Cour suprême au motif que le MDL avait déjà été inscrit aux élections de 1990. Au niveau national, la question était toujours en suspens, en attendant que la Cour constitutionnelle se prononçât, à la veille des élections.

9. Une certaine confusion a régné dans un cas au moins, relevé dans un district. Une commission électorale municipale, soutenue par les tribunaux locaux, a refusé de se plier à la décision de la Cour suprême et d'admettre la candidature de membres du MDL du fait que le délai d'inscription sur les listes électorales locales (13 septembre) était écoulé au 20 septembre, date à laquelle la Cour suprême a statué. Des recours étaient encore en instance devant la Cour suprême le jour des élections. La conséquence sur les élections à l'Assemblée nationale a été que les représentants du MDL n'ont pas été autorisés à pénétrer dans la circonscription et qu'il n'a pas été permis à la commission électorale municipale d'observer les opérations électorales.

Les élections du 13 octobre

10. La journée du 13 octobre s'est étirée en longueur. Dans certaines régions rurales, les bureaux de vote ont ouvert dès 5 heures du matin et, en bien des endroits, ils n'ont été fréquentés que dans la soirée ou le lendemain matin, les derniers à 3 h 30. Dans quelques cas, on a remarqué ou signalé des fermetures avant l'heure.

11. En quelques endroits, le scrutin a même été fortement perturbé. Ces perturbations sont imputables dans tous les cas parvenus à notre connaissance à des groupes minoritaires, mais le sentiment qui se dégage dans l'ensemble est que la population, obligée de faire la queue pendant des heures devant les bureaux de vote, en particulier dans les zones rurales, a fait preuve d'une patience incroyable. Comme il fallait s'y attendre,

without registration problems) and insufficient provision had been made for polling stations in areas where delays could have been expected because of a largely illiterate population.

12. The electoral commissions at district, municipal and sectional levels were otherwise well prepared. Often composed of jurists, they had followed special courses in preparation for the elections on secondment from their usual employment and at the state's expense. The chain of command or communication was not, however, always perfect: telephone links were partially to blame, but in one region the electoral commission had unilaterally refused to recognise a MRF candidature and at another unregistered gypsy voters were asked to telegram the Central Electoral Commission in Sofia at their own expense. Some difficulties were encountered in the appointment of the sectional electoral commissions for individual polling stations (finding personnel and lack of co-operation by certain political parties).

13. The main problem anticipated and subsequently experienced throughout the country was the registration of unregistered voters. As registration depended on a fixed address, this had to be verified first by the local police and in some places the police office was not open or had to be specially opened. Nevertheless, the problem seems in general to have been resolved, even though long delays resulted.

14. Individual infractions of the electoral procedure were noticeable throughout. Most were minor:

— an ostentatious bunch of red roses (BSP) on a registration table;

— bussing of electors;

— presence of more than one party or coalition representative in a polling station;

— irregular registration procedures in individual cases (passport number and/or date of issue not copied onto the voter list; voters not required to sign the voter list; new voters added to the confirmed list above the stamp and signature and not to an appendix; erasure of erroneous figures rather than cancellation, etc.);

— late ballot papers in certain areas (but not too late for the vote);

le dépôt des bulletins de vote a traîné en longueur, encore que l'attente ait varié d'un bureau à l'autre (plus de dix minutes, montre en main, dans un bureau où les listes électorales ne soulevaient pourtant aucune difficulté). De même, aucune précaution particulière n'a été prise dans des bureaux de vote où il fallait pourtant s'attendre à des retards du fait que de nombreux électeurs étaient analphabètes.

12. Les commissions électorales siégeant dans la municipalité ou dans le quartier étaient néanmoins bien préparées à leur tâche. Souvent composées de juristes, elles avaient suivi, en vue des élections, des cours spéciaux offerts par l'Etat et avec l'accord des employeurs. La voie hiérarchique ou les voies de communication n'étaient pas toujours parfaitement organisées. La faute en incombait en partie aux liaisons téléphoniques, mais il faut préciser que la commission électorale avait unilatéralement refusé d'homologuer une candidature MDL dans une région et que, dans une autre, des électeurs tziganes non inscrits devaient téléphoner à leurs frais à la Commission électorale centrale siégeant à Sofia. La désignation des commissions électorales de quartier s'est également heurtée à des difficultés (pour trouver les personnes nécessaires et par suite d'un manque de coopération de la part de certains partis politiques) dans certains bureaux de vote.

13. Dans tout le pays, c'est l'inscription des électeurs sur les listes électorales qui a soulevé la plus grande difficulté (d'ailleurs prévue). Comme l'électeur devait avoir un domicile fixe, la police locale a dû commencer par le vérifier. Or, en certains endroits, le bureau de police n'était pas ouvert ou devait l'être spécialement. Ce problème n'en paraît pas moins avoir été résolu en général, mais non sans de grands retards.

14. Diverses infractions, le plus souvent sans gravité, aux règles électorales ont été observées, par exemple:

— bouquet de roses rouges (parti socialiste bulgare) placé bien en évidence sur une table réservée aux inscriptions;

— transport des électeurs;

— présence de plusieurs représentants d'un parti ou d'une coalition dans un bureau de vote;

— irrégularités dans l'inscription de certains électeurs (numéro ou date de délivrance du passeport non recopiés sur la liste électorale, liste électorale non signée par certains électeurs, nouveaux électeurs ajoutés à la liste au-dessus du sceau et de la signature et non sur une annexe, chiffres erronés gommés au lieu d'être annulés);

— bulletins de vote déposés en retard (mais pas trop tard pour le scrutin) à certains endroits;

— some elderly people were apparently helped to identify their ballot paper by a coloured thread in their hands.

Some not so minor:

— one ballot (party) was found to be completely missing from a polling booth, in another one ballot was placed in two boxes, elsewhere, one ballot paper covered up another;

— in one polling station the number of ballots was kept very small and checked regularly after voting;

— refusal (in one region) to allow MRF representation on the electoral commission or to observe the election process (see paragraph 9 above).

Certain criticisms did not seem justified:

— unidentified persons seen to accompany infirm voters into the election booth (the cases we observed were justified and the persons known to the electoral commission);

— double voting (as passports were needed for voting and were marked on the spot, double voting does not seem to have been possible);

— military not given time to vote (the military were in fact allowed two hours out of barracks in order to vote; cases of their not having been able to do so seem to have been the result of too much time spent in local bars before joining the unexpectedly long election queues);

— transparency of voting envelopes (they were not transparent).

Observing the elections

15. An enormous effort was made by the Bulgarian authorities, the Bulgarian people and the international community to observe these elections.

16. In addition to the representation of the political forces on the electoral commissions, the Electoral Law allowed an authorised observer from each party or coalition to be present in the polling stations and follow the entire election procedure. Two non-governmental organisations also monitored the process: the Bulgarian Association for Fair Elections and Civil Rights (BAFECR), which had grown out of a student-based association that monitored the 1990 elections, and the Civil Organisation for Free and Democratic Elections (with a kangaroo logo), which was said to be closely related to the BSP.

— personnes âgées qu'un fil de couleur placé entre leurs mains aidait manifestement à reconnaître leur bulletin de vote.

D'autres infractions ont été moins anodines:

— les bulletins de vote pour un parti brillaient par leur absence dans un isoloir, dans un autre les mêmes bulletins de vote se trouvaient dans deux boîtes, ailleurs encore les uns étaient recouverts par d'autres;

— dans un bureau de vote il y avait très peu de bulletins qui étaient de plus contrôlés après chaque dépôt dans l'urne;

— refus opposé (dans une région) au MDL d'être représenté à la commission électorale ou d'observer le déroulement des élections (voir plus haut, paragraphe 9).

Certaines critiques, au contraire, n'ont pas paru justifiées:

— des personnes non identifiées ont accompagné des électeurs infirmes dans l'isoloir (les cas que nous avons pu observer étaient justifiés et les personnes en question étaient connues de la commission électorale);

— des électeurs ont voté deux fois (comme il fallait présenter le passeport pour voter et que les renseignements figurant sur ce document étaient relevés sur place, il ne semble pas qu'il ait été possible de voter deux fois);

— des militaires n'ont pas été libérés pour voter (en réalité, les militaires pouvaient s'absenter de leur caserne pendant deux heures pour aller voter; s'ils n'y sont pas parvenus, cela semble être dû au fait qu'ils ont passé trop de temps dans des cafés avant de se rendre aux bureaux de vote où les attendaient de longues queues);

— on a reproché aux enveloppes destinées à recevoir les bulletins d'être transparentes (elles ne l'étaient pas).

Surveillance des élections

15. La surveillance de ces élections a exigé un effort énorme de la part des autorités, de la population bulgare et de la communauté internationale.

16. Outre la représentation des forces politiques aux commissions électorales, la loi électorale permettait à chaque partie ou coalition de se faire représenter dans les bureaux de vote par un observateur agréé qui pouvait suivre toutes les opérations électorales. Deux organisations non gouvernementales participaient également à ce contrôle, à savoir l'Association bulgare pour des élections loyales et les droits civils, émanation d'une association d'étudiants ayant surveillé les élections de 1990, et l'Organisation civile pour des élections libres et démocratiques (ayant pour insigne un kangourou), dont on a dit qu'elle était étroitement liée au parti socialiste bulgare.

17. There was also a considerable contingent of recognised international observers. All European parliamentary bodies had been invited and delegations were encountered from WEU and the European Parliament. As in 1990, the United States National Democratic Institute for International Affairs (NDI) together with the National Republican Institute (NRI) funded a sizeable team of international experts. The CSCE's Warsaw-based Office for Free Elections (OFE) was present offering advice on observation tactics. Further international teams were concentrating on the local and regional elections, including a delegation from the Council of Europe's CLRAE. There was, naturally, press interest, although considerably less than last year.

18. Full documentation on the political parties and coalitions (a bilingual "Who's who") and all relevant legal texts were made available. An authoritative briefing report by NDI and other material produced by the various embassies in Sofia were widely circulated. No restrictions were imposed by the Bulgarian authorities. The task of our own delegation in particular was facilitated by careful preparation in advance of our programme by the Secretary to the special guest delegation and by the provision of cars, drivers and interpreters. Our only difficulty was in releasing the press communiqué in the short time available at the end of the mission. One occasion, of apparent delaying tactics in counting votes, may be put down to excessive zeal.

Results

19. As anticipated the results took over a week to be announced (see Appendix III) even though fairly accurate estimates were already available soon after the vote had closed. Post election events have not been easy to follow because of the virtual black-out of phone and fax communication (the lines through Yugoslavia being cut). Despite fears that the procedure would deter voters, the high turnout of over 80% compares not at all unfavourably with the 91% of the first round of the 1990 elections. All parties, have moreover, accepted the results, with only a moderate number of complaints apparently registered.

General conclusions

20. The Assembly delegation did not attempt to control the elections or make a critical

17. A cela s'ajoutait un important contingent d'observateurs internationaux agréés. Tous les organes parlementaires européens avaient été invités et des délégations de l'Union de l'Europe occidentale et du Parlement européen se trouvaient sur place, de même que, comme en 1990, une forte équipe d'experts internationaux dont les frais étaient pris en charge par le *National Democratic Institute for International Affairs (NDI)* et le *National Republican Institute (NRI)* des Etats-Unis. Le Bureau pour des élections libres (BEL) de la CSCE, dont le siège se trouve à Varsovie, était présent et a fourni des conseils sur la manière de s'acquitter des fonctions d'observateurs. D'autres équipes internationales, dont une délégation de la CPLRE du Conseil de l'Europe, s'occupaient des élections locales et régionales. La presse s'intéressait naturellement à l'événement, mais nettement moins que l'année précédente.

18. Une documentation complète sur les partis et coalitions politiques (une sorte de «Who's who» bilingue), et tous les textes de lois pertinents étaient disponibles. Un rapport fort bien documenté et faisant autorité du NDI et d'autres documents provenant de diverses ambassades de Sofia ont été largement distribués. Aucune restriction n'a été imposée par les autorités bulgares. La tâche de notre délégation, en particulier, a été facilitée par le secrétaire aux délégations des invités spéciaux, qui avait soigneusement établi à l'avance notre programme et mis à notre disposition des voitures, des chauffeurs et des interprètes. La seule difficulté à laquelle nous avons été confrontés nous est venue du peu de temps dont nous avons disposé à la fin de notre mission pour publier notre communiqué de presse. Les tactiques apparentes de retardement dans le décompte des voix qu'il nous a été donné d'observer peuvent être imputées à un excès de zèle.

Résultats

19. Comme prévu, il a fallu plus d'une semaine pour être fixé sur les résultats (voir annexes), bien que des estimations relativement précises aient déjà été disponibles peu après la clôture du scrutin. Il n'a pas été facile, à cause de la suppression presque totale des communications par téléphone et par fax (les lignes qui passent par la Yougoslavie ayant été coupées), de se tenir au courant des événements postérieurs aux élections. On pouvait craindre que les électeurs ne soient découragés par les manières de procéder et, pourtant, la forte participation électorale (plus de 80 % des personnes inscrites) peut soutenir la comparaison avec les 91 % des premières élections, celles de 1990. Tous les partis, qui plus est, ont accepté les résultats, le nombre de plaintes enregistrées étant modéré.

Conclusions générales

20. La délégation de l'Assemblée n'a jamais entrepris de contrôler les élections ou de procé-

examination of the political situation. Given the size of the delegation and the short time available, we were seeking to arrive at a general political appreciation of the election process. We did not comment on the application of Bulgaria to join the Council of Europe even though certain points observed, for example the banning of the formation of parties on ethnic or religious grounds (Constitution 1991 Article 11.4 and Electoral Law 1991, Article 41. 3-4), are clearly relevant to this question.

21. Our general impression, as stated in the press communiqué, is that the Bulgarian authorities have made a real effort to organise free and fair elections. Partly because of this effort, but also as a result of the compromises involved in adapting the electoral law and changes in the structuring of the political forces, the resulting electoral system was unnecessarily complicated and bureaucratic. Although irregularities may have affected local results, we have no reason to believe that significant fraud or malpractice took place to the national benefit of any single party or coalition. We were however, unable to judge how free the electorate really was, in view of the newness of the democratic tradition in Bulgaria.

22. Now that the results are known, a government must be formed and an attempt made to tackle the serious economic and social problems the country faces. It is also to be hoped that the election process can be simplified before the next elections. These are not perhaps so far off due to the inconclusive result of the elections of 13 October and the virtual elimination of over 20% of the votes cast since they fell below the 4% threshold. Whatever the outcome, however, our delegation is satisfied that Bulgaria has a democratically elected and pluralistic parliament.

APPENDIX I

Composition of the *ad hoc* committee

Leader of the delegation:

Mr Lluis Maria de Puig (Spain), Socialist Group

Members:

Mr Dumeni Columberg (Switzerland), Group of the European People's Party

Mr Emile Koehl (France), Group of the European People's Party

Mr László Kovács (Hungary), Socialist Group

Mr Tim Rathbone (United Kingdom), European Democratic Group

der à un examen critique de la situation politique. Etant donné notre nombre et le peu de temps dont nous disposions, nous avons cherché à nous faire une idée politique générale du processus électoral. Nous n'avons fait aucune observation sur la demande d'adhésion de la Bulgarie au Conseil de l'Europe, encore que certains des points observés, par exemple l'interdiction de la formation de partis inspirés de principes ethniques ou confessionnels (Constitution de 1991, article 11.4 et loi électorale de 1991, article 41.3-4), concernent à l'évidence cette question.

21. Notre sentiment général, exprimé dans le communiqué de presse, est que les autorités bulgares ont fait un réel effort pour organiser des élections libres et loyales. A cause de cet effort, en partie, mais en raison aussi des compromis qu'elles ont acceptés pour adapter la loi électorale à l'évolution de la structuration des forces politiques, le régime électoral se présentait comme inutilement compliqué et bureaucratique. Bien que certains résultats locaux aient pu être entachés d'irrégularités, nous n'avons aucune raison de penser qu'il ait pu y avoir d'importants cas de fraude ou de malversation dont un parti ou une coalition aurait pu tirer profit au niveau national, mais nous ne sommes pas capables de dire dans quelle mesure l'électorat était réellement libre, car la tradition démocratique est encore une nouveauté en Bulgarie.

22. Les résultats étant désormais connus, il faudra former un gouvernement qui s'attaque aux graves problèmes économiques et sociaux auxquels le pays est confronté. Il faut espérer aussi que le processus électoral pourra être simplifié avant les prochaines élections, qui devraient être assez proches puisque le résultat des élections du 13 octobre a été peu concluant et que plus de 20 % des suffrages ont été virtuellement éliminés, le seuil des 4 % n'ayant pas été atteint par certains partis. Quel que soit le résultat, notre délégation n'en estime pas moins que la Bulgarie s'est dotée d'un parlement pluraliste et démocratiquement élu.

ANNEXE I

Composition de la commission *ad hoc*

Chef de la délégation:

M. Lluis Maria de Puig (Espagne), Groupe socialiste

Membres:

M. Dumeni Columberg (Suisse), Groupe du parti populaire européen

M. Emile Koehl (France), Groupe du parti populaire européen

M. Laszlo Kovács (Hongrie), Groupe socialiste

M. Tim Rathbone (Royaume-Uni), Groupe des démocrates européens

Mr Jouni Särkijärvi (Finland), European Democratic Group

Mr Manuel Soares Costa (Portugal), Liberal Group

Ms Zsuzsanna Szelényi (H), Liberal, Democratic and Reformers Group

Mr Jens Thoft (Denmark), Group of the Unified European Left

Secretary to the committee:

Mr Christopher Grayson

Press attaché:

Mr Jean-Pierre Guglielmi

M. Jouni Särkijärvi (Finlande), Groupe des démocrates européens

M. Manuel Soares Costa (Portugal), Groupe libéral

M^lle^ Zsuzsanna Szelényi (Hongrie), Groupe libéral

M. Jens Thoft (Danemark), Groupe pour la gauche unitaire européenne

Secrétaire de la commission:

M. Christopher Grayson

Attaché de presse:

M. Jean-Pierre Guglielmi

APPENDIX II

Press Communiqué

Sofia 14 October 1991: the observer delegation of the Council of Europe Parliamentary Assembly has adopted the following declaration:

The Bulgarian people have responded in a calm, dignified and incredibly patient manner to an unnecessarily complicated procedure for the elections of the country's first 240-member National Assembly. These elections seem to have been free if not altogether fair. When the votes have been counted and checked and the parliamentary members identified, responsibility will fall squarely on the politicians to justify the people's commitment to democracy by reviewing the electoral law and, hopefully, revising it in order to eliminate the risk of unfairness at national and local levels and to minimise the complications of the present procedure.

The observer delegation of the Council of Europe Parliamentary Assembly has been in Bulgaria from 9 October.

It has held preliminary discussions with leaders of all the main parties or coalitions and with the Bulgarian Minister of the Interior and the President of the Central Electoral Commission. Informal contact has been made with the Bulgarian media, with the Bulgarian Association for Free Elections (BAFE) and with other observer delegations.

Delegation teams travelled extensively throughout Bulgaria on 12 and 13 October visiting regional electoral commissions and polling stations.

It has reached the following provisional conclusions:

— it recognises the genuine intention of the Bulgarian authorities to organise free and fair parliamentary elections and that the regional and local electoral commissions have done their best to carry this out;

— the compromises involved in adapting the electoral law and changes in the structuring of the country's political forces have, however, resulted in an over-complicated electoral choice and an impractical electoral system;

ANNEXE II

Communiqué de presse

Sofia, 14 octobre 1991: la délégation d'observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la déclaration suivante:

Le peuple bulgare a répondu avec calme et dignité et une incroyable patience à la procédure d'élection, inutilement compliquée, des 240 membres de la nouvelle Assemblée nationale du pays. Ces élections, semble-t-il, ont été libres à défaut d'être tout à fait honnêtes. Lorsque les bulletins de vote auront été comptés et vérifiés, et les élus connus, il appartiendra aux responsables politiques de répondre aux aspirations démocratiques de la population en examinant la loi électorale et, il faut l'espérer, en l'amendant pour supprimer les risques d'injustices aux niveaux national et local, et simplifier la procédure actuelle.

La délégation d'observateurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe était en Bulgarie dès le 9 octobre.

Elle s'est entretenue avec les dirigeants des principaux partis et coalitions, le ministre de l'Intérieur et le président de la Commission électorale centrale. Elle a eu également des contacts informels avec les médias bulgares, l'Association bulgare pour les élections libres (BAFE) et d'autres délégations d'observateurs.

La délégation, scindée en équipes, s'est déplacée à travers toute la Bulgarie les 12 et 13 octobre, visitant des commissions électorales régionales et les bureaux de vote.

Ses premières conclusions sont les suivantes:

— les autorités bulgares se sont efforcées sincèrement d'organiser des élections parlementaires libres et honnêtes et les commissions électorales, aussi bien régionales que locales, ont fait de leur mieux pour mener à bien l'opération;

— l'aménagement de la loi électorale et la restructuration des forces politiques du pays ont été l'objet de compromis qui ont eu pour effet de compliquer excessivement le choix électoral et de rendre le système peu pratique;

— the election campaign, while apparently fairly regulated, has been notable, at least in its final phase, for its lack of real debate on pressing issues and for its concentration on technical electoral problems;

— because of the procedures introduced, and in particular the extension of voting time, it is impossible to comment at this stage on the results of the vote as these will only be available in several days' time. The delegation has, however, no reason to believe that significant fraud or malpractice has taken place to the national benefit of any single party or coalition.

The delegation will be preparing a detailed report for the Council of Europe, which will also be submitted to the President of Bulgaria, in which it will identify its detailed concerns, in particular regarding ethnic and national minorities.

The delegation expresses its thanks for being so warmly and openly accepted by all politicians, officials and people encountered in the course of its visit.

— la campagne électorale, quoique dûment réglementée, a été marquée, du moins dans sa dernière phase, par l'absence de débat véritable sur les problèmes urgents, l'accent étant mis essentiellement sur les problèmes techniques posés par le système électoral;

— en raison de la nature de la procédure et surtout de la prolongation du vote, il est impossible pour l'instant de commenter les résultats puisque ceux-ci ne seront pas connus avant plusieurs jours. La délégation n'a cependant aucune raison de croire qu'il y a eu des fraudes ou des irrégularités importantes de nature à avantager tel ou tel parti ou coalition au niveau national.

Elle rédigera un rapport détaillé pour le Conseil de l'Europe, qui sera également transmis au Président de la Bulgarie. Elle y exposera en détail ses préoccupations, notamment en ce qui concerne les minorités ethniques et nationales.

La délégation exprime sa gratitude pour l'accueil chaleureux et ouvert que lui ont réservé tous les responsables politiques, fonctionnaires et autres personnes rencontrés au cours de sa mission.

APPENDIX III

Results of the national elections of 13 October 1991

Turnout: 83,87%

Parties	Votes	%	Seats
UDF Movement	1 903 567	34,36	110
BSP	1 836 050	33,14	106
MRF	418 168	7,55	24

All other parties and coalitions fell below the 4% threshold.

ANNEXE III

Résultats des élections nationales du 13 octobre 1991

Participation: 83,87 %

	votes	%	sièges
Mouvement UFD	1 903 567	34,36	110
PSB	1 836 050	33,14	106
MDL	418 168	7,55	24

Tous les autres partis, ayant obtenu moins de 4 % des voix, ne sont pas représentés à l'Assemblée nationale.

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

14 January 1992

Doc. 6543
Addendum II

ADDENDUM II TO THE PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee

Information report on the elections in Poland (27 October 1991)

(Rapporteur: Mr Stig GUSTAFSSON, Sweden, Social Democrat)

I. Introduction

1. During its 42nd Session, on 2 October 1990, the Parliamentary Assembly of the Council of Europe adopted Opinion No. 154 (1990) on Poland's application for membership of the Council of Europe.[1] In response to the request for an opinion issued by the Committee of Ministers, it pointed out that "the first completely free parliamentary elections are likely to be called in March 1991"; it instructed its Bureau to appoint an *ad hoc* committee to observe these elections and recommended that the Committee of Ministers "invite the Republic of Poland to become a member of the Council of Europe immediately on being informed by the President of the Assembly that the Bureau of the Assembly is satisfied that free general elections have been held and that all the conditions under the Statute are fulfilled".

2. On 25 September, the Bureau of the Assembly appointed an *ad hoc* committee on the basis of proposals prepared by political groups. The composition of the committee was as follows:

Socialist Group:

Mr Philippe Bassinet (France)
Mr Manuel Núñez (Spain)
Mr Stig Gustafsson (Sweden)

Group of the European People's Party:

Mrs Marcelle Lentz-Cornette (Luxembourg)
Mr Josef Büchel (Liechtenstein)

1. Poland has enjoyed special guest status with the Parliamentary Assembly since 8 June 1989.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

14 janvier 1992

Doc. 6543
Addendum II

ADDENDUM II AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente

Rapport d'information sur les élections en Pologne (27 octobre 1991)

(Rapporteur: M. Stig GUSTAFSSON, Suède, social-démocrate)

I. Introduction

1. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté lors de sa 42e Session, le 2 octobre 1990, son Avis n° 154 (1990) relatif à la demande d'adhésion de la Pologne au Conseil de l'Europe[1]. En réponse à la demande d'avis émanant du Comité des Ministres, elle relevait alors que «les premières élections parlementaires entièrement libres se dérouleront probablement en mars 1991»; elle chargeait son Bureau de désigner une commission *ad hoc* pour observer ces élections et recommandait au Comité des Ministres «d'inviter la République de Pologne à devenir membre immédiatement après avoir été informée par le Président de l'Assemblée que le Bureau de l'Assemblée est satisfait de la tenue d'élections législatives libres et que toutes les conditions exigées par le Statut sont remplies;».

2. Le Bureau de l'Assemblée a nommé le 25 septembre une commission *ad hoc* à partir des propositions formulées par les groupes politiques. La commission était composée comme suit:

Groupe socialiste:

M. Philippe Bassinet (France)
M. Manuel Núñez (Espagne)
M. Stig Gustafsson (Suède)

Groupe du parti populaire européen:

Mme Marcelle Lentz-Cornette (Luxembourg)
M. Josef Büchel (Liechtenstein)

1. La Pologne bénéficie du statut d'invité spécial de l'Assemblée parlementaire depuis le 8 juin 1989.

European Democratic Group:

Sir Geoffrey Finsberg (United Kingdom)
Mr Jean-François Le Grand (France)

Liberal, Democratic and Reformers Group:

Sir Russell Johnston (United Kingdom)
Mr René Noerens (Belgium)

Group of the Unified European Left:

Mr Rogério Brito (Portugal)

The Committee met on 23 September 1991 and appointed Sir Geoffrey Finsberg as Chairman and Mr Stig Gustafsson as Rapporteur.

3. The Committee was accompanied by Christine Meunier, administrator in the Office of the Clerk of the Assembly and Adrian Butler, press officer in the Directorate of Information.

II. Electoral legislation

4. Adopting electoral legislation had not been an easy matter and had generated tension between the President of the Republic and the *Sejm*, Lech Walesa being in favour of a poll by majority; the text finally adopted on 1 July was rather complex and provided for a poll on the basis of proportional and nominal representation.

5. The 460 members of the *Sejm* (lower chamber) were to be elected on the principle of proportionality. This applied to 391 members to be elected from constituency lists and 69 members from national lists (but still linked to constituency lists). The number of members of the *Sejm* to be elected in a constituency was to be at least seven and determined by the National Election Commission on the basis of a calculation taking the number of inhabitants into account. Senate elections were to run jointly with parliamentary elections. There were to be 100 senators elected by majority vote, in principle 2 senators per constituency (3 for Warsaw and Katowice).

6. Persons with Polish citizenship being at least 18 years of age on election day, and also those who whose Polish citizenship had not been ascertained and who were not citizens of another state who had resided permanently in Poland for at least five years, were eligible to vote.

Polish citizens entitled to vote, being 21 years of age on election day and residing on the territory of the Republic of Poland for at least five years, were eligible to stand for election.

7. The right to nominate lists of candidates was contingent upon constituting an electoral committee. Constituency lists of candidates were to be supported by 5 000 signatures of voters residing in a given constituency. Committees reg-

Groupe des démocrates européens:

Sir Geoffrey Finsberg (Royaume-Uni)
M. Jean-François Le Grand (France)

Groupe libéral, démocrate et réformateur:

Sir Russell Johnston (Royaume-Uni)
M. René Noerens (Belgique)

Groupe pour la gauche unitaire européenne:

M. Rogério Brito (Portugal)

La commission s'est réunie le 23 septembre 1991 et a désigné Sir Geoffrey Finsberg Président et M. Stig Gustafsson Rapporteur.

3. La commission était accompagnée de Christine Meunier, administratrice au Greffe de l'Assemblée, et d'Adrian Butler, attaché de presse à la Direction de la communication.

II. La loi électorale polonaise

4. L'adoption de la loi électorale n'a pas été chose aisée et a suscité des tensions entre le Président de la République et la Diète; Lech Walesa était favorable à un scrutin majoritaire; le texte finalement adopté le 1er juillet est assez complexe et prévoit un scrutin proportionnel et nominal.

5. Les 460 membres de la Diète (chambre basse) devaient être élus à la proportionnelle, 391 membres à partir de listes de circonscriptions et 69 membres à partir de listes nationales (liées toutefois aux listes de circonscriptions). Dans chaque circonscription électorale le nombre de députés à élire ne devait pas être inférieur à sept et était déterminé par la Commission nationale électorale après un calcul qui tenait compte du nombre d'habitants. Les élections au Sénat devaient se dérouler conjointement à celles de la Diète. Cent sénateurs devaient être élus à la majorité des voix, en principe deux sénateurs par circonscription (trois à Varsovie et à Katowice).

6. Est électeur tout citoyen polonais de 18 ans révolus ainsi que toute personne qui, sans être polonaise, n'est pas citoyenne d'un autre Etat et qui réside de façon permanente depuis cinq ans en Pologne.

Pour être éligible il faut être citoyen polonais, jouir du droit de vote, avoir 21 ans et avoir résidé cinq ans sur le territoire de la République.

7. Il fallait se constituer en un comité électoral pour pouvoir présenter une liste de candidats. Pour présenter une liste de candidats de circonscription, 5 000 signatures d'électeurs domiciliés dans la circonscription étaient nécessaires. En

istered in five constituencies could then nominate a national list of candidates for the *Sejm*.

8. The role of the National Election Commission and Constituency and polling district election commissions was, among other things, to register lists of candidates, ensure that the elections were correctly conducted and determine the results of the vote. The relevant election commission was to define the number of seats obtained for each constituency list, calculating this from the number of votes received by the different lists and the total of votes obtained by all the lists, and allocate them, for each list, to the candidates receiving the highest number of votes.

On a national level, seats were to be divided between the lists nominated by electoral committees which gained seats in at least five constituencies or gained at least 5% of the votes cast in all electoral constituencies.

The two (or in certain cases three) candidates receiving the highest number of votes would be elected to the Senate; in the event of a tie, the candidate with the highest number of votes in the highest number of polling stations would be elected.

9. Voting was to be carried out from 6 a.m. to 8 p.m. without interruption, in the presence of at least three members of the relevant election commission. Voting was secret, and voters were asked to place a cross in the box on the left-hand side of the list of candidates, beside the chosen candidate's surname, for elections to the *Sejm*, and on the right-hand side for elections to the Senate.

III. Visit carried out by the *ad hoc* committee

10. The committee worked in Warsaw from 24 to 28 October. Its Chairman, Sir Geoffrey Finsberg, had had previous meetings on 23 October with the Marshal of the *Sejm*, Mr Mikolaj Kozakiewicz and the Head of the Chancellory of the *Sejm*, Mr Stemplowski.

11. The Marshal of the *Sejm* and the Marshal of the Senate received the committee at the beginning of its stay. Besides meetings with political parties, the programme included audiences granted by the President of Poland and Cardinal Glemp and an exchange of views with the Minister for Foreign Affairs, Mr Skubiszewski. The President of the Republic, Lech Walesa, received the committee at the Belvedere and replied to members' questions.

12. The President of the Republic stressed the need to build a multi-party structure, even if this seemed anarchic. Authority had to be granted from below. This was where its representatives were chosen and the system had to be democratic. He was committed to a system of parliamentary democracy. Parliament had to define

cas d'enregistrement dans cinq circonscriptions, le comité pouvait alors présenter une liste nationale de candidats à la Diète.

8. Des commissions électorales nationales, de circonscriptions et locales étaient prévues pour, entre autre chose, enregistrer les listes de candidats, veiller à la régularité des élections et établir les résultats du vote. Dans chaque circonscription, à partir du nombre de voix recueillies par les différentes listes et du total des voix obtenues par toutes les listes, la commission électorale compétente devait définir le nombre des mandats obtenus par chaque liste de circonscription et les attribuer pour chaque liste aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Au niveau national, les mandats à répartir devaient l'être entre les listes présentées par les comités électoraux ayant obtenu des mandats dans au moins cinq circonscriptions ou au moins cinq pour cent des suffrages dans toutes les circonscriptions électorales.

Au Sénat étaient élus les deux (ou trois selon le cas) candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité des voix celui ayant le plus grand nombre de voix dans le plus grand nombre de bureaux de vote.

9. Le vote a eu lieu sans interruptions de 6 heures à 20 heures, en présence de trois membres au moins de la commission électorale compétente. Le vote était secret et s'exprimait par l'indication d'une croix (x) dans la case à gauche du nom d'un candidat de la liste choisie pour la Diète et à droite du nom pour l'élection au Sénat.

III. Visite de la commission *ad hoc*

10. La commission s'est réunie à Varsovie du 24 au 28 octobre. Son président Sir Geoffrey Finsberg a eu au préalable, le 23 octobre, des entretiens avec le maréchal de la Diète, M. Mikolaj Kozakiewicz, et le Chef de la Chancellerie de la Diète, M. Stemplowski.

11. Le maréchal de la Diète et le maréchal du Sénat ont reçu la commission dès le début de son séjour. Le programme, outre des rencontres avec des partis politiques, comprenait des audiences accordées par le Président de la Pologne et par le cardinal Glemp ainsi qu'un échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères, M. Skubiszewski. Le Président de la République, Lech Walesa, a reçu la commission au Belvédère et répondu aux questions de ses membres.

12. Le Président de la République a insisté sur la nécessaire construction du multipartisme, même si elle paraît anarchique. L'autorité doit venir d'en bas. C'est là son choix et cette autorité doit être démocratique. Il est attaché à un système de démocratie parlementaire. Le Parlement doit définir la politique, choisir le gouvernement

policy and elect the government, and the President had to answer to Parliament. Introducing the principle of private property would reduce the number of political parties as it would be less important to defend differing personal interests. All monopolies were a form of dictatorship. The economic situation was a source of popular dissatisfaction, but once political situation was stabilised, that is once parliament was elected, economic problems could be solved. Without a parliament, Poland was like a house without a roof. The economic crisis made it easier to look for a scapegoat, a role now foisted on minorities in Europe. To avoid conflicts such as the one now raging in Yugoslavia, United Nations intervention forces had to be made available in Europe to guarantee the resolutions of the CSCE, since "paper cannot argue with tanks".

13. Cardinal Glemp said that in Poland the Church did not consider itself as neutral but as a citizen like any other and could not remain indifferent. Its task was therefore to underline the moral duty of every citizen to vote, and under popular pressure, but not naming any parties, the Church had reminded the nation of the christian values it upheld. On a local level, however, in certain parishes, a number of priests had mentioned the names of parties, as indeed certain parties had used the Church's name. No priests had stood for election; although electoral legislation did not expressly mention this, it was not the practice of the Church. The concept of separating the Church and the state was very much a Western one; and while each body was independent, cooperation between the two was quite possible. Speaking as a citizen, Cardinal Glemp was in favour of reinforcing the power of the President and expanding the latter's working relationship with Parliament in order to improve the country's economic situation. As far as abortion was concerned, the law of 1956 was to be condemned outright, and polemics since then had been useful as they were a means of stirring the conscience within the family unit. Displays of anti-semitism in Poland were tantamount to political provocation. If the Church was seen as a major political force, it was with reluctance, said the Cardinal, as its sole mission was to serve the people.

14. The committee also had several meetings with the National Election Commission comprising nine independent judges (three from the Supreme Court, three from the Constitutional Tribunal and three from the High Administrative Court) and chaired by Mr A. Zoll. The complex arrangements of electoral legislation were explained and the conditions for accrediting members of the Commission defined. The state Radio and Television Committee gave a detailed description of the electoral campaign, its conditions and how airtime was granted and used. Besides free broadcasts, parties were able to buy limited airtime. The drawing of lots and identical

et le Président doit être soumis au Parlement. L'instauration de la propriété privée aura pour effet la diminution du nombre des partis politiques, car la défense de différents intérêts personnels sera moins nécessaire. Tout monopole revient à une dictature. Le peuple est mécontent du fait de la situation économique mais une fois la situation politique stabilisée, les problèmes économiques pourront être résolus et cela se fera une fois le Parlement élu. Sans parlement, la Pologne ressemble à une maison sans toit. La crise économique facilite la recherche d'un ennemi, rôle qu'on fait jouer à l'heure actuelle aux minorités en Europe. Pour éviter des drames comme celui de la Yougoslavie actuellement, il convient de disposer en Europe des forces d'intervention de l'ONU pour garantir les résolutions de la CSCE, car «les papiers ne peuvent discuter avec les chars».

13. Le cardinal Glemp a précisé qu'en Pologne l'Eglise ne se considère pas comme étant neutre, mais comme un citoyen parmi les autres — et ne peut être indifférente. Il lui appartient donc de souligner le devoir moral pour chaque citoyen de voter et devant la pression populaire, sans désigner toutefois de partis, elle a rappelé les valeurs chrétiennes qu'elle défend. Au niveau local toutefois, dans certaines paroisses, certains prêtres ont mentionné des noms de partis, tout comme certains partis se sont réclamés de l'Eglise. Il n'y a aucun prêtre qui ait fait acte de candidature; ce n'est pas l'usage, bien que la loi électorale ne le mentionne pas expressément. La notion de séparation de l'Eglise et de l'Etat est tout à fait occidentale; et bien qu'indépendantes l'une de l'autre, la coopération des deux institutions n'est pas à exclure. Comme citoyen, le cardinal Glemp se dit favorable à un renforcement des pouvoirs du Président et de sa coopération avec le Parlement, afin d'arriver à une amélioration de la situation économique du pays. Quant à l'avortement, la loi de 1956 est tout à fait condamnable et le débat intervenu depuis a été une bonne chose puisqu'il a permis d'éveiller les consciences au sein des familles. Les manifestations d'antisémitisme en Pologne relèvent de la provocation politique. L'Eglise est perçue comme une grande force politique, à son corps défendant, dit le cardinal, car sa seule mission est de servir le peuple.

14. La commission a également rencontré à plusieurs reprises la Commission nationale électorale, composée de neuf juges indépendants (trois de la Cour suprême, trois du Tribunal constitutionnel et trois de la Haute Cour administrative) et présidée par M. A. Zoll. Les dispositions complexes de la loi électorale ont été explicitées et les conditions d'accréditation des membres de la commission définies. Le Comité de la radio et de la télévision d'Etat a détaillé les conditions de la campagne électorale, notamment quant à l'octroi de temps de passage à l'antenne. Outre des émissions gratuites, les partis avaient la possibilité d'acheter un temps limité de passage. Le tirage au

treatment put all parties on the same footing. There was no censorship and each party had, under its own responsibility, complete latitude on the style and content of its broadcast. Journalists enjoyed total freedom and their aggressiveness was almost excessive. As for the press, it was a press in which opinions were aired.

15. Members of the committee were cordially received by the Swedish Ambassador, Mr Jean-Christophe Öberg, who made a survey of the actual political situation in Poland before the elections; this introduction was followed by a discussion.

1. *Meetings with political parties*

16. The committee met eight political parties and one trade union featuring on the election lists. In reply to questions from the *ad hoc* committee and notably from its Chairman, Sir Geoffrey Finsberg (identical questions were put to each interviewee), most, if not all, of the political organisations and parties consulted unanimously emphasised that the conditions for registering parties as stipulated by the law were generally observed (with the exception of a few very minor incidents), that equal access to the mass media and airtime had been ensured, and that there had been no harassment whatsoever of candidates or party officials. The fairness of the arrangements made for the elections and those during the election campaign was never disputed although certain aspects were criticised: not enough free airtime on television or broadcasts shown too late.

17. The lack of financial resources of various parties was seen as a handicap; some spoke of the bad memory left by the state funding of the single party and the negative view retained by the population. Others felt that assistance in funding parties would have further increased their number, which was not desirable.

Everyone interviewed by the committee stressed that electoral legislation had been observed but all spoke of its complexity, the result of a compromise and, for some of the speakers, the "gift" of the communist majority in the *Sejm*; the risk of a high number of spoiled votes was mentioned, as was the obligation incumbent upon the new parliament to modify and simplify this law. Many pointed out that the highly probable spread of parties within the new parliament would not be without problems.

18. On the subject of the position taken by the Church, some parties, such as the Centrum Alliance Party, confirmed that it had asked its congregations to vote for parties extolling respect for christian values and on a local level, in certain parishes, even went as far as pointing out the list

sort et une totale égalité de traitement ont mis sur un pied d'égalité tous les partis. Aucune censure n'était exercée et chaque parti, sous sa propre responsabilité, avait toute latitude quant à la forme et au contenu de son émission. En général les journalistes bénéficient d'une totale liberté et leur agressivité est presque excessive. Quant à la presse écrite, c'est une presse d'opinion et elle le revendique.

15. Les membres de la commission ont reçu un accueil chaleureux de la part de l'ambassadeur de Suède, M. Jean-Christophe Öberg, qui a passé en revue la situation politique actuelle de la Pologne avant les élections. Une discussion a suivi cette introduction.

1. *Rencontre avec les partis politiques*

16. La commission a rencontré huit partis politiques et un syndicat en lice pour les élections (voir annexe I). En réponse aux questions de la commission *ad hoc* et notamment de son président Sir Geoffrey Finsberg (questions identiques pour tous), la plupart, pour ne pas dire tous les organismes et partis politiques rencontrés, ont été unanimes pour souligner le respect général des conditions d'enregistrement des partis telles que prévues par la loi (à l'exception d'incidents tout à fait mineurs), l'égalité assurée dans l'accès aux médias et quant au temps d'antenne, et l'absence d'un harcèlement quelconque envers les candidats et les responsables des partis. L'équité des dispositions prises en vue des élections et pendant la campagne électorale n'a jamais été mise en question, bien que certains aspects aient été critiqués (insuffisance de temps de passage gratuits à la télévision ou programmation trop tardive).

17. L'absence de ressources financières des différents partis a été évoquée comme un handicap; certains interlocuteurs ont rappelé le mauvais souvenir laissé par le financement étatique du parti unique et la perception négative qu'en garde la population. Pour d'autres, aider au financement des partis en aurait encore accru le nombre, ce qui n'était pas souhaitable.

Tous nos interlocuteurs ont souligné le respect de la loi électorale mais tous en ont évoqué la complexité, résultat d'un compromis et cadeau, pour certains, de la majorité communiste de la Diète; on a évoqué le risque d'un nombre important de votes nuls et l'obligation qui pèsera sur le nouveau parlement de modifier cette loi et de la simplifier. Beaucoup ont relevé que la dispersion plus que probable des partis au sein du futur parlement n'ira pas sans problèmes.

18. Quant à la position de l'Eglise, certains partis, comme l'Alliance du centre, ont confirmé qu'elle a demandé à ses fidèles de voter pour des partis prônant le respect des valeurs chrétiennes et qu'au niveau local, dans certaines paroisses, on a été jusqu'à indiquer les numéros des listes de

numbers of certain parties. The Centrum Alliance Party and the People's Alliance confirmed that they had been mentioned in this respect; they acknowledged having gained an advantage from this since the term catholic did not appear in their denominations. But it was the belief of these two parties, as was also the case for the Liberal and Democratic Congress which preaches the separation of Church and state, that the Church was not exceeding its rights and was entitled to indicate its preferences.

2. *Election day*

19. The day of 27 October was given over to polling station visits and the monitoring of vote-counting. To this end, the *ad hoc* committee was divided into five groups: two in Warsaw, one in Cracow, one in Poznan and one in Gdansk. Visits to polling stations were spontaneous and unannounced. In all cases, members of the committee were warmly welcomed and their mission appreciated. With one single exception, they were in no way hindered or delayed in carrying out their task.

20. Each group visited over twenty polling stations and observed (with one exception) the counting of votes. Polling stations were numerous (one per district of 500 to 3 000 inhabitants), very well signposted (arrows and Polish flags) and offered welcoming facilities. The minimum requirement of two booths was met in all cases. Tables and chairs were available, allowing voters to study the ballot paper in comfort: this was generally a white leaflet containing over ten pages for the *Sejm* and a single detachable yellow slip for the Senate. The lists were printed in large type to make them easier to read and displayed on the walls of each polling station. The ballot boxes, bearing the colours of Poland, were sealed.

21. The situation in some of the smaller polling stations became slightly chaotic during peak hours (after Sunday mass and after lunch) and voters queued to sign the register, receive their ballot paper and consult it.

Elderly people sometimes experienced difficulties in reading and finding the name of their candidate, and in some cases were clearly unable to understand the voting procedure despite the information provided when they signed the register. The rules on voting booths were occasionally bent; assistance for the elderly was tolerated or even seen as legal by polling station officials. A single ballot paper was issued to each person upon signing the register and it was not possible to obtain another in case of error. It seemed possible, however, for example, to block out the box marked in error and place a cross in the correct box without the ballot paper being

certains partis. L'Alliance du Centre et l'Alliance du peuple ont confirmé avoir été citées dans ce cadre; ce dont elles ont reconnu pouvoir tirer un bénéfice car le terme catholique n'apparaît pas dans leur dénomination. Mais ces deux partis, tout comme le Congrès libéral démocratique, qui prône la séparation de l'Eglise et de l'Etat, croient que l'Eglise n'outrepasse pas ses droits et qu'elle est habilitée à indiquer ses préférences.

2. *Le jour des élections*

19. La journée du 27 octobre a été consacrée à la visite des bureaux de vote et à l'observation du dépouillement. La commission *ad hoc*, pour ce faire, s'était divisée en cinq groupes: deux à Varsovie, un à Cracovie, un à Poznan et un à Gdansk. La tournée des bureaux de vote s'est faite au gré du choix des membres de la commission et sans préavis. Les membres de la commission ont toujours rencontré un accueil chaleureux et compréhensif. A une exception près, aucun obstacle n'a été fait et aucun retard n'a été apporté à l'exercice de sa mission.

20. Chaque groupe a visité plus d'une vingtaine de bureaux de vote et a assisté (à une exception près) au dépouillement des voix. Les bureaux de vote étaient très nombreux (un par circonscription de 500 à 3 000 habitants), très bien indiqués (flèches et drapeaux polonais) et agencés de manière accueillante. Partout l'exigence de deux isoloirs au minimum était satisfaite. Des tables et des chaises étaient disponibles pour étudier le bulletin de vote: en général un bulletin de couleur blanche et de plus d'une dizaine de pages pour la Diète, une feuille volante de couleur jaune pour le Sénat. Pour faciliter la lecture des listes, celles-ci étaient reproduites en gros caractères et affichées sur les murs de chaque bureau de vote. L'urne, aux couleurs de la Pologne, était scellée.

21. Dans certains bureaux exigus, une certaine confusion a régné aux heures de pointe (après les services religieux du dimanche et après le repas de l'après-midi) et des files d'attente se sont formées pour signer le registre, recevoir le bulletin de vote et le consulter.

Les personnes âgées ont eu quelques difficultés à lire et à trouver le nom de leur candidat et ont montré parfois une certaine inaptitude à comprendre les modalités du vote, malgré les informations données au moment de la signature du registre. La pratique de l'isoloir a subi quelques entorses; l'aide d'un tiers à une personne âgée a été tolérée, voire considérée comme légale, par les responsables des bureaux de vote. Un seul bulletin de vote était remis à chaque personne lors de la signature du registre et il n'était pas possible d'en obtenir un autre en cas d'erreur. Toutefois, il semble qu'il ait été possible par exemple de noircir la case choisie par erreur et

deemed irregular. A great number of polling station officials thought it likely that there would be a high number of spoiled votes.

22. Many polling station officials emphasised the excessively complicated nature of the electoral legislation and the need to simplify it. In most city polling stations, at least in Warsaw, observers from political parties were present during voting and counting. It appears that this was not always the case in rural districts although this option was open to all political parties.

23. The Rapporteur, accompanied by Mr Büchel (Liechtenstein), visited twenty-one polling stations and witnessed the opening of a ballot box in polling station No. 149 (ul. Elektoralna 5/7). In this instance 60% of the electorate (out of 1 200 registered voters) had voted. They followed the counting for about three hours. Everybody in the committee which consisted of ten members at that polling station knew what to do and the counting was carried out correctly. There were two observers from two different parties at the counting. One observation to note was that there were about 8% of invalid votes at that polling station.

IV. Conclusions

24. Having played a leading role in democracy in eastern Europe, the Poles displayed a certain disenchantment, to judge by the number of abstentions in these parliamentary elections (almost 60%). The economic crisis and the level of unemployment (2,2 million jobless) are certainly the main reasons. The proliferation of parties (more than 60 parties, over 6 000 candidates for the *Sejm*, that is 20 for each seat) and the lack of major differences between their respective manifestos must have discouraged the less motivated among the electorate from voting. Another factor was the complexity of electoral legislation, with its anticipated result: a fragmented parliament (29 parties are represented; see detailed breakdown of seats in Appendix I). In its discussion with the relevant body, the committee emphasised the complexity of this law, its dangers and the opportunity to simplify it. But it was not the committee's role to assess the results of the elections, nor to pass judgment on the electoral system adopted by the Polish Parliament. The committee's task was solely to establish whether the elections had been free, fair and conducive to the creation of a pluralist parliament. Despite certain minor incidents and, occasionally, lacking details, regarding not legal arrangements but practice, the committee's conclusion was unanimously positive.

d'indiquer une croix dans la bonne case, sans que le bulletin soit entaché d'irrégularité. La plupart des responsables de bureaux de vote ont évoqué l'éventualité d'avoir un nombre important de bulletins nuls.

22. Beaucoup de responsables des bureaux de vote ont souligné le caractère excessivement compliqué de la loi électorale et la nécessité de la simplifier. En ville, du moins à Varsovie, dans la plupart des bureaux de vote, des observateurs de partis politiques assistaient au vote et au dépouillement. Il semble qu'à la campagne cela n'ait pas été toujours le cas. Pourtant tous les partis politiques avaient cette possibilité.

23. Le rapporteur, accompagné de M. Büchel (Liechtenstein), a visité vingt et un bureaux de vote et assisté à l'ouverture d'une urne dans le bureau de vote n° 149 (ul. Elektoralna 5/7). Soixante pour cent des électeurs avaient voté (sur 1 200 inscrits). Ils ont assisté au dépouillement pendant trois heures environ. Parmi les dix membres de la commission de ce bureau de vote, chacun savait quoi faire et le dépouillement s'est déroulé dans les règles, en présence de deux observateurs de deux partis différents. Il est à relever qu'il y a eu à peu près 8 % de votes nuls dans ce bureau.

IV. Conclusions

24. A l'avant-garde de la démocratie, les Polonais, par le taux d'abstention à ces élections législatives (presque 60 %), ont montré un certain désenchantement. La crise économique et le taux de chômage (2,2 millions de chômeurs) en sont certainement les principales raisons. La prolifération des partis (plus de soixante partis, plus de 6 000 candidats à la Diète: vingt pour un siège), le peu de différences marquantes dans leurs programmes respectifs ont sûrement dissuadé les moins motivés de se déplacer pour aller voter. A cela s'ajoute la complexité de la loi électorale et son résultat attendu: un Parlement fragmenté (vingt-neuf partis sont représentés à la Diète; voir en annexe le détail de la répartition). Devant l'instance compétente, la commission a souligné cette complexité de la loi, ses dangers et l'opportunité de la simplifier. La commission n'avait pas pour rôle d'évaluer les résultats des élections, ni de porter un jugement sur le système électoral tel qu'adopté par le Parlement polonais, mais seulement de déterminer si les élections étaient libres, équitables et susceptibles de conduire à la formation d'un parlement pluraliste; malgré certains incidents mineurs et certaines insuffisances de détail, relevant non des dispositions légales, mais de la pratique, la commission est arrivée à une conclusion positive, et ce à l'unanimité. Elle a approuvé les termes de sa conclusion tels qu'ils apparaissent dans le communiqué de presse diffusé lors de la conférence de presse intervenue le lundi 28 octobre à 11 heures à Varsovie.

APPENDIX / ANNEXE

Sejm / Diète

Party / Parti	*Deputies* / Députés	% vote
1. *The Democratic Union* / L'Union démocratique	62	12,31
2. *Alliance of the Democratic Left* / Alliance de la gauche démocratique	60	11,98
3. *The Catholic Electoral Action* / L'Action catholique électorale	49	8,73
4. *Polish Peasant Party "Program Alliance"*/ Parti paysan polonais «Alliance programme»	48	8,67
5. *Confederation of Independent Poland* / Confédération de la Pologne indépendante	46	7,50
6. *Centrum Alliance* / Alliance du centre	44	8,71
7. *Liberal Democratic Congress* / Congrès libéral et démocratique	37	7,48
8. *People's Movement "People's Alliance"* / Mouvement du peuple «Alliance du Peuple»	28	5,46
9. *Independent Self-Governing Trade Union "Solidarity"* / Syndicat indépendant autonome «Solidarité»	27	5,05
10. *Polish Party of the Friends of Beer* / Parti polonais des amis de la bière	16	3,27
11. *German Minority* / Minorité allemande	7	1,17
12. *Christian Democracy* / Démocratie chrétienne	5	2,36
13. *Polish Western Union* / Union polonaise de l'Ouest	4	0,23
14. *Christian Democrats' Party* / Parti des démocrates chrétiens	4	1,11
15. *Labour Solidarity* / Solidarité travail	4	2,05
16. *Union of Real Politics* / Union de la politique réelle	3	2,25
17. *Party "X"* / Parti «X»	3	0,47
18. *Autonomy of Silesia* / Autonomie de la Silésie	2	0,35
19. *Democratic Party* / Parti démocratique	1	1,41
20. *Democratic Social Movement* / Mouvement social démocratique	1	0,46
21. *Union of Wielkopolska Region* / Union de la région Wielkopolska	1	
22. *People's Unity* / Unité du Peuple	1	
23. *For Wielkopolska Region and Poland* / Pour la région de Wielkopolska et la Pologne	1	
24. *"Solidarity 80"* / «Solidarité 80»	1	
25. *People's Electoral Alliance "Piast"* / Alliance électorale du Peuple «Piast»	1	
26. *Eastern Orthodox* / Orthodoxe oriental	1	
27. *Coalition of Solidarity with the President* / Coalition de solidarité avec le Président	1	
28. *Union of the Inhabitants of the Podhale Region* / Union des habitants de la région de Podhale	1	
29. *Women's Alliance Against the Difficulties of Life* / Alliance féminine contre les difficultés de la vie	1	
	460	

Participation: 43,2 % (11 887 949 *voters* / électeurs)
Authorised to vote / Autorisés à voter: 27 516 166 *voters* / électeurs
Invalid votes / Voix nulles: 669 347

Senate / Sénat

Party / Parti	*Senators* / Sénateurs
1. *The Democratic Union* / L'Union démocratique	21
2. *Independent Self-Governing Trade Union "Solidarity"* / Syndicat indépendant autonome «Solidarité»	11
3. *Centrum Alliance* / Alliance du centre	9
4. *Catholic Electoral Action* / L'Action catholique électorale	9
5. *Polish Peasant Party "Program Alliance"* / Parti paysan polonais «Alliance programme»	8
6. *People's Movement "People's Alliance"* / Mouvement du peuple «Alliance du peuple»	7
7. *Liberal Democratic Congress* / Congrès libéral et démocratique	6
8. *Confederation of independent Poland* / Confédération de la Pologne indépendante	4
9. *Alliance of the Democratic Left* / Alliance de la gauche démocratique	4
Others / Autres:	21
	100

Participation: 11 887 865 *voters* / électeurs
Authorised to vote / Autorisés à voter: 27 516 166 *voters* / électeurs
Invalid votes / Voix nulles: 413 019

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

3 February 1992 **Doc. 6543**
Addendum III

ADDENDUM III TO THE PROGRESS REPORT

of the Bureau of the Assembly and the Standing Committee

(18 September 1991–3 February 1992)

(Rapporteur: Mr BJÖRCK, Sweden, Conservative)

Conclusions of the Bureau meeting of 3 February 1992

I. *Preparation of the third part of the 43rd Ordinary Session*

i. Agenda

The Bureau updated the draft order of business.

ii. Requests to speak from delegates invited to the current affairs debate

The President of the Assembly was authorised by the Bureau to allow members of parliaments of ex-Soviet republics to speak in the current affairs debate on 6 February 1992.

II. *References to committees*

Subject to ratification by the Assembly the Bureau referred the communication on the activities of the Committee of Ministers from September 1991 to January 1992 — Statutory Report (Doc. 6552) — to all committees. It also authorised the Committee on Relations with European Non- Member Countries to present an opinion on the report of the Political Affairs Committee on the crisis in Yugoslavia.

III. *Meetings elsewhere than in Strasbourg or Paris*

The Bureau authorised the following meetings:

— Committee on Culture and Education, in Jerusalem, from 15 to 18 March 1992;

— Committee on Economic Affairs and Development, on 26 March in Stockholm and 27 March 1992 in Tallin (Estonia);

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

3 février 1992 **Doc. 6543**
Addendum III

ADDENDUM III AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Bureau de l'Assemblée et de la Commission Permanente

(18 septembre 1991-3 février 1992)

(Rapporteur: M. BJÖRCK, Suède, conservateur)

Conclusions de la réunion du Bureau du 3 février 1992

I. *Préparation de la troisième partie de la 43e Session ordinaire*

i. Calendrier

Le Bureau a mis à jour le projet de calendrier.

ii. Demande de parole de délégués invités dans le débat d'actualité

Le Président de l'Assemblée a été mandaté par le Bureau à autoriser des parlementaires des républiques de l'ex-URSS à prendre la parole, notamment dans le débat d'actualité le 6 février 1992.

II. *Renvois en commission*

Le Bureau a, sous réserve de ratification par l'Assemblée, renvoyé la Communication sur les activités du Comité des Ministres de septembre 1991 à janvier 1992 — Rapport statutaire (Doc. 6552) à toutes les commissions. Il a décidé aussi d'autoriser la commission des relations avec les pays européens non membres à présenter un avis sur le rapport de la commission des questions politiques sur la crise en Yougoslavie.

III. *Réunions ailleurs qu'à Strasbourg ou Paris*

Le Bureau a autorisé les réunions suivantes:

— la commission de la culture et de l'éducation, à Jérusalem, du 15 au 18 mars 1992;

— la commission des questions économiques et du développement, à Stockholm le 26 mars, et à Tallin (Estonie) le 27 mars 1992;

— Political Affairs Committee, in Sofia, from 26 to 28 March 1992.

— *Ad hoc* Sub-Committee (of the Social, Health and Family Affairs Committee), in Poznan from 31 March to 2 April 1992;

— Committee on Migration, Refugees and Demography, in Valencia, from 13 to 15 April 1992;

— Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities, in Barcelona, from 5 to 7 March 1992.

IV. *Special guest status*

On the proposal of the Committee on Relations with European Non-Member Countries and with the favourable opinion of the Political Affairs Committee, the Bureau, enlarged to include the Chairmen of the Political Groups, decided to grant the Parliament of Slovenia special guest status and to fix at three the number of members of its special guest delegation.

V. *Candidates for membership of the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment in respect of Portugal and Iceland*

The Bureau decided to forward to the Committee of Ministers the list of candidates for Portugal in the order of preference proposed by the delegation of this country.

VI. *Inter-Parliamentary Union*

The Bureau took note of a report by Mr Holtz on IPU's 7th Interparliamentary Conference, in Santiago (Chile), from 7 to 12 October 1991. It appointed Mr Holtz to represent the Assembly at the 8th Interparliamentary Conference to be held in Yaoundé (Cameroon) from 6 to 11 April 1992.

VII. *Reports on human rights in Latvia and Lithuania*

The Bureau took note of these reports and decided to forward them to the three competent committees (Political Affairs Committee, Committee on Legal Affairs and Human Rights, and the Committee on Relations with European Non-Member Countries).

VIII. *Rules of Procedure of the Assembly*

i. Special guest status (Rule 55*a*)

1. On the basis of proposals from the Committee on Rules of Procedure, the Bureau approved amendments to paragraphs 1, 5 and 9 of Rule 55*a* aiming in particular at specifying the consequences of the withdrawal and the suspen-

— la commmission des questions politiques, à Sofia (Bulgarie), du 26 au 28 mars 1992;

— la sous-commission *ad hoc* de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, à Poznań (Pologne), du 31 mars au 2 avril 1992;

— la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, à Valencia (Espagne), du 13 au 15 avril 1992;

— la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, à Barcelone (Espagne), du 5 au 7 mars 1992.

IV. *Statut d'invité spécial*

Sur proposition de la commission des relations avec les pays européens non membres et avec l'avis favorable de la commission des questions politiques, le Bureau élargi aux présidents des groupes politiques a décidé d'octroyer le statut d'invité spécial au Parlement de la Slovénie et de fixer à trois le nombre des membres de sa délégation d'invités spéciaux.

V. *Candidats pour le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants au titre du Portugal et de l'Islande*

Le Bureau a décidé de transmettre au Comité des Ministres la liste des candidats au titre du Portugal dans l'ordre de préférence proposé par la délégation parlementaire de ce pays.

VI. *Union interparlementaire*

Le Bureau a pris note d'un compte rendu de M. Holtz sur la VII[e] Conférence interparlementaire à Santiago du Chili du 7 au 12 octobre 1991. Il a désigné M. Holtz pour représenter l'Assemblée à la VIII[e] Conférence interparlementaire qui se tiendra à Yaoundé, du 6 au 11 avril 1992.

VII. *Rapports en matière de droits de l'homme en Lettonie et en Lituanie*

Le Bureau a pris note de ces rapports et a décidé de les transmettre aux trois commissions concernées (questions politiques, questions juridiques et des droits de l'homme, relations avec les pays européens non membres).

VIII. *Questions relatives au Règlement de l'Assemblée*

i. Statut d'invité spécial (article 55 *bis*)

1. Sur la base des propositions de la commission du Règlement, le Bureau a approuvé des amendements aux paragraphes 1, 5 et 9 de l'article 55 *bis*, qui visent notamment à préciser les conséquences du retrait et de la suspension du

sion of special guest status. These amendments are included in the draft resolution to be submitted for a vote to the Assembly (see appendix).

ii. Time-tabling of debates published in the Rules of Procedure of the Assembly (1991)

2. On the proposal of the Committee on Rules of Procedure, the Bureau adopted the following amendments to the provisions relating to the time-tabling of debates:

Speaking time

— to replace in paragraph 1.*b* the words "10 minutes" by "7 minutes" and "7 minutes" by "5 minutes";

— to delete in paragraph 2 the words "so as to ensure that at least one representative of each of the various viewpoints may speak for 7 to 10 minutes";

— to replace the second sentence of paragraph 2 by the following text:

"Where appropriate, he takes account of the information given to him by the Chairmen of political groups concerning the priority to be granted to a particular member of their group."

Deadline for the tabling of amendments

— to replace the first sentence of paragraph 6 by the following text:

"So that it may be known in advance how long voting is likely to take, unless the Bureau decides otherwise, all amendments shall have to be tabled 24 hours before the opening of the sitting at which the debate will begin."

Speaking time

— to replace paragraph 7 by the following text:

"Unless there is a decision to the contrary, a global speaking time is allocated for each report to the committees to which a matter has been referred for report, that is 10 minutes for the presentation by the Rapporteur and 7 minutes for his reply. If there is more than one Rapporteur (Co- Rapporteurs) for the same committee, the global time shall be divided into equal parts. On request the committee Chairman may be given 3 minutes for replying if he considers that the committee's position differs from that of the Rapporteur.

Within the global speaking time granted to a committee its Rapporteur or Chairman may ask for an alteration in the speaking time usually allocated for the presentation of the report or for the replies."

statut d'invité spécial. Ces amendements sont repris dans le projet de résolution qui est soumis au vote de l'Assemblée (voir annexe).

ii. Dispositions relatives à l'organisation des débats publiée dans le Règlement de l'Assemblée (1991)

2. Le Bureau a, sur proposition de la commission du Règlement, adopté les modifications ci-après aux dispositions relatives à l'organisation des débats

Allocation de temps de parole

— remplacer au paragraphe 1.b les mots «dix minutes» par «sept minutes» et «sept minutes» par «cinq minutes»;

— supprimer au paragraphe 2 les mots «de manière à assurer qu'au moins un représentant de chacune des diverses tendances puisse bénéficier d'un temps de parole de sept à dix minutes»;

— remplacer la deuxième phrase du paragraphe 2 par le texte suivant:

«Il tient compte des indications que lui fournissent les présidents des groupes politiques concernant la priorité à accorder à un de leurs membres».

Délai de dépôt des amendements

— remplacer le paragraphe 6 par le texte suivant:

«En vue de connaître à l'avance la durée probable des opérations de vote, tous les amendements doivent être déposés, sauf dérogation décidée par le Bureau, vingt-quatre heures avant l'ouverture de la *séance*» [au lieu de «débat»] (le reste sans changement).

Allocation de temps de parole

— remplacer le paragraphe 7 par le texte suivant:

«Sauf décision contraire, un temps de parole global est alloué pour chaque rapport aux commissions saisies pour le fond, à savoir dix minutes pour la présentation par le rapporteur et sept minutes pour sa réplique. Lorsqu'il y a plusieurs rapporteurs (corapporteurs) de la même commission le temps global sera réparti en parts égales. A sa demande le Président de la commission peut obtenir trois minutes pour la réplique s'il estime que la position de la commission est différente de celle du rapporteur.

A l'intérieur du temps global imparti à une commission le rapporteur ou le Président peuvent demander une modification du temps de parole normalement attribué pour la présentation du rapport ou pour les répliques.»

— to insert a new paragraph 8:

"A Rapporteur for opinion shall be allocated 7 minutes to present it. On request of the Rapporteur for opinion or of the Chairman of the Committee for opinion, the Chairman of the sitting may allocate 2 minutes for replying to the Rapporteur and/or the Committee Chairman."

Consideration of amendments

— Following Resolution 975 (1991) amendments shall henceforth be signed by two Representatives or Substitutes at least. The first sentence of paragraph 8 should therefore be amended as follows:

"When amendments are being considered, unless the Assembly decides otherwise, the only members who may speak shall be one of the authors of the amendment, or another member speaking in its favour, one member opposed to the amendment and the Rapporteur or the committee Chairman."[1]

3. These amendments will enter into force at the opening of the May 1992 part-session.

iii. Accession of Poland

4. The Bureau took note that in accordance with paragraph 2 of Rule 43, Poland would have two seats on the first eight Committees of the Assembly and one seat in the others mentioned in, paragraph 1 of Rule 43 of the Rules of Procedure.

On the basis of Resolution 959 (1991) which authorises up to seventeen Vice-Presidencies of the Assembly whereas only fifteen are presently allocated, the Bureau proposes to the Assembly that it release one post of Vice-President for Poland.

APPENDIX

Draft resolution
on the amendment of Rule 55*a*
of the Assembly's Rules of Procedure
(special guest status)[2]

— insérer un nouveau paragraphe 8:

«Un rapporteur pour avis aura sept minutes pour sa présentation. Sur demande du rapporteur pour avis ou du Président de la commission pour avis, le Président de séance peut allouer un maximum de deux minutes pour la réplique du rapporteur et/ou du Président de la commission pour avis.»

Examen des amendements

— Suite à la Résolution 975 (1991) les amendements devront dorénavant être signés par deux représentants ou suppléants au moins. Il convient donc de modifier comme suit le paragraphe 8:

«Lors de l'examen des amendements, sauf décision contraire de l'Assemblée, seul peut être entendu un des auteurs de l'amendement ou un autre membre parlant en faveur de l'amendement[1]. . .» (le reste sans changement).

3. Ces modifications entreront en vigueur à l'ouverture de la session de mai 1992.

iii. Adhésion de la Pologne

4. Le Bureau a pris note que, conformément au paragraphe 2 de l'article 43, la Pologne aura deux sièges dans les huit premières commissions de l'Assemblée et un siège dans les autres mentionnées à l'article 43, paragraphe 1, du Règlement.

Sur la base de la Résolution 959 (1991) qui autorise jusqu'à dix-sept Vice-Présidents de l'Assemblée alors que seulement quinze sont attribués dès à présent, le Bureau a proposé à l'Assemblée de débloquer un poste de Vice-président au titre de la Pologne.

ANNEXE

Projet de résolution
relative à modification de l'article 55 *bis*
du Règlement de l'Assemblée
(statut d'invité spécial)[2]

1. It is recalled that according to paragraph 6 of Rule 30 of the Rules of Procedure as amended by Resolution 975 (1991) "An amendment or sub-amendment which has been withdrawn by its authors may not be moved."

2. This draft resolution was adopted on 3 February 1992 (Resolution 976); the definitive version of it has been published separately. It is available from the Distribution Service, Council of Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.

1. Il est rappelé que d'après le paragraphe 6 de l'article 30 du Règlement, tel que modifié par la Résolution 975 (1991): «tout amendement ou sous-amendement qui aurait été retiré par ses auteurs ne peut être soutenu».

2. Ce projet de résolution a été adopté le 3 février 1992 (Résolution 976); le texte définitif a été publié séparément et est disponible sur demande adressée au Service de la distribution, Conseil de l'Europe, F-67006 Strasbourg Cedex.